

7 juillet 2021

Avis sur les jeunes et le Service de police de Laval

Bâtir une relation positive pour le vivre-ensemble

Vision d'une démarche inclusive et concertée

ccjl

Comité consultatif
jeunesse de Laval



Avis adopté lors de l'assemblée des membres du CCJL le 16 juin 2021.

Membres du CCJL

Samy-Jade Bélanger-Plante

Camille Labelle

Marc-Antoine Gauthier

Philippe Long

Thomas Guillemette (mars 2020 – mars 2021)

Dayila Sassy (mars 2020 – mars 2021)

Rachid Ben Larbi (à compter de janvier 2021)

Membres du sous-comité Avis sur les jeunes et le SPL

Samy-Jade Bélanger-Plante

Camille Labelle

Recherche et rédaction

Thierry Casséus, chargé de cours et doctorant en travail social à l'Université de Montréal

Coordination de l'avis et aide à la rédaction

Marilyne Alerte

Soutien administratif

Élyse Faucher

Révision linguistique

Marjorie Aimé (TexteSansFaute.com)

Conception graphique

Service des communications et du marketing

Comité consultatif jeunesse de Laval

3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 5^e étage

C. P. 422, succursale Saint-Martin

Laval (Québec) H7V 3Z4

comite.jeunesse@laval.ca

<https://www.laval.ca/Pages/Fr/A-propos/comite-consultatif-jeunesse.aspx>

Avis sur les jeunes et le Service de police de Laval

Bâtir une relation positive pour le vivre-ensemble

Vision d'une démarche inclusive et concertée

Liste des tableaux et figures

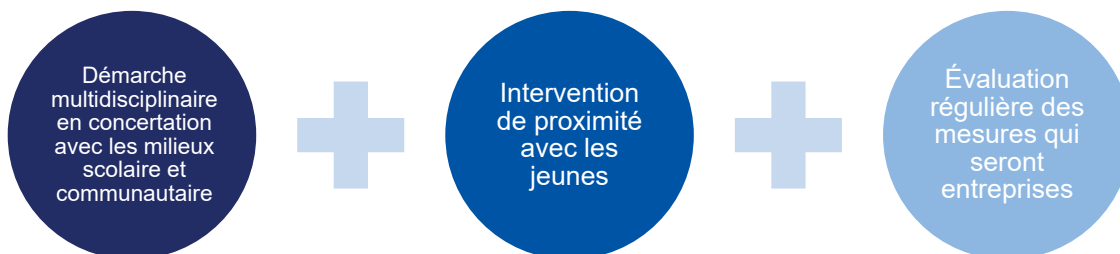
Tableau 1 Répartition de la population des 0-17 ans selon le statut des générations par secteur d'aménagement, Laval, 2016	9
Tableau 2 Proportion de la population des 0 à 17 ans appartenant à une minorité visible par secteur d'aménagement, Laval, 2016	9
Tableau 3: Liste des intervenants, fonction et organisme consultés lors de l'étude	20
Figure 1 Répartition des jeunes par catégorie ethnique	15
Figure 2 Répartition des jeunes par pays de naissance	16
Figure 3 Répartition des jeunes par quartier de résidence	17
Figure 4 Répartition des interactions par quartier	18
Figure 5 Type d'interactions encourues entre les jeunes et la police	19

Faits saillants et recommandations

- Le CCJL a invité les **jeunes Lavalloises et Lavallois à participer à des groupes de discussion** afin de connaître leurs expériences en lien avec le Service de police de Laval. Le CCJL a également invité des intervenants et professionnels travaillant quotidiennement avec les jeunes à partager leur vision des relations entre les jeunes et le SPL. 30 jeunes et 12 intervenants ont participé à la démarche.
- **Où se déroulent** les interactions jeunes-police? Principalement lorsque les jeunes sont en petit groupe dans un espace public (stationnement d'épicerie, restaurants ou parcs situés près des écoles) ou lorsqu'ils sont au volant d'une voiture stationnée ou en marche. Les jeunes sont aussi en contact avec les policiers lors des diverses activités de prévention que les policiers effectuent dans les écoles ou maisons des jeunes.
- Les jeunes ont fait état de certaines manières d'agir des policiers, telles l'attitude négative de l'agent au moment de l'interpellation, l'usage de propos discriminatoires, le caractère fréquent des interpellations, qui constituent des **facteurs influençant négativement** leurs relations avec le SPL. Selon les intervenants, les policiers connaissent peu les jeunes, particulièrement ceux issus des communautés ethnoculturelles.
- Les jeunes s'identifiant comme **Noirs** et **Arabes** ont témoigné de l'existence d'un **traitement différentiel** dans les pratiques d'interpellation en fonction de leur ethnicité.
- **Conséquences** des interactions négatives chez les jeunes : dévalorisation, honte, anxiété ou même peur en présence de policiers, ce qui engendre chez eux des comportements de méfiance, de fuite ou de rejet par rapport à la présence policière.
- Les activités de rapprochement doivent permettre une **meilleure connaissance des jeunes** ; des **mesures encadrant les interactions** entre les jeunes et les policiers doivent être mises en place afin de favoriser des relations positives durables.

Plus d'un 1 jeune Lavallois sur 3 (35%) appartient à une minorité visible; les jeunes issus de l'immigration (1^{re} et 2^e génération) représentent 56,2% des jeunes Lavallois.

Conditions gagnantes



Activités proposées

- Activité d'immersion auprès des élèves de secondaire 3 et 4
- Activités sportives coconstruites
- Rencontre avec un policier
- Matches d'improvisation

Le CCJL propose que le SPL remette un prix **Engagement** au sein du corps policier, à un policier s'étant engagé de manière exceptionnelle auprès des jeunes.

Recommandations

Recommandation 1

Élaborer des **lignes directrices en matière d'interpellation** portant spécifiquement sur les interpellations des jeunes.

Recommandation 2

Développer et mettre en place un **système de collecte de données** comprenant l'âge et l'appartenance ethnique des personnes interpellées et pour lesquels les résultats seront rendus publics annuellement.

Recommandation 3

Rendre plus accessibles les mécanismes de plaintes en faisant en sorte :

- Qu'une **brochure** informant les jeunes des différentes procédures pour porter plainte ainsi que des organismes pouvant les aider dans ce processus soit disponible et visible dans les postes de police ainsi que dans les organismes jeunesse du milieu, le CISS et les écoles lavalloises;
- Que la possibilité de porter plainte **soit facilement repérable sur la page d'accueil du site du SPL** et dirige vers une page contenant les indications claires sur les diverses manières de porter plainte et les coordonnées des organismes pouvant aider les jeunes dans ce processus;
- Que la possibilité de porter plainte **soit facilement repérable sur la page Facebook du SPL**;
- Que toutes les informations relatives au processus de plainte soient écrites dans un **langage clair et accessible** pour les jeunes;
- Que le rapport d'activité du SPL inclut une section sur les plaintes, spécifiant les plaintes qui sont effectuées par ou pour des jeunes.

Recommandation 4

Dispenser aux policiers une **formation**, régulièrement actualisée, sur le développement psychosocial des jeunes et l'intervention auprès des jeunes.

Table des matières

Liste des tableaux et figures	iii
Faits saillants et recommandations	iv
Mot du sous-comité Avis jeunes et SPL	3
Mandat du CCJL	4
Introduction	5
1. Mise en contexte	7
1.1 La situation démographique des jeunes à Laval	7
1.2 La situation démographique des jeunes Lavallois issus de l'immigration	8
1.3 Les relations entre le SPL et les jeunes lavallois: état de la situation	10
2. Méthodologie	12
2.1 La démarche de collecte de données : le groupe de discussion et l'entretien individuel semi-dirigé	12
2.2 Les grilles d'entrevue et leurs dimensions	13
2.3 Le processus de recrutement	13
2.4 Cadre et méthode d'analyse des entrevues	14
3. Présentation des résultats	15
3.1 Les caractéristiques des participants	15
3.1.1 Le profil des jeunes Lavallois	15
3.1.2 L'implication des intervenants jeunesse dans la recherche	19
3.2 Contextes et motifs d'interaction entre les jeunes et le Service de police de Laval	21
3.3 Les pratiques d'interpellation auprès des jeunes : perceptions, ressentis et stratégies	23
3.3.1 Pratiques d'interpellation dénoncées par les jeunes	23
3.3.2 Conséquences des interactions négatives avec des policiers	26
3.3.3 Stratégies développées par les jeunes lors d'interactions avec les policiers	27
3.3.4 Facteurs qui influencent les relations entre les jeunes et le SPL	28
3.4 La situation des jeunes issus de diverses communautés ethnoculturelles	29
3.5 Le vécu des interpellations par les jeunes femmes	31

4. Analyse et recommandations	33
4.1 Conditions gagnantes	33
4.1.1 Démarche multidisciplinaire en concertation avec les acteurs des milieux scolaire et communautaire	33
4.1.2 Intervention de proximité auprès des jeunes : l'intérêt d'une approche communautaire	34
4.1.3 Évaluation régulière des activités et des mesures qui seront entreprises	35
4.2 Activités à mener	36
4.2.1 Activités d'immersion auprès des élèves de 3 ^e et 4 ^e secondaire	37
4.2.2 Activités sportives coconstruites	37
4.2.3 Rencontre avec un policier	38
4.2.4 Matches d'improvisation	38
4.3 Prix au sein du SPL pour souligner l'engagement auprès des jeunes	39
4.4 Mesures structurantes	39
4.4.1 Lignes directrices en lien avec l'intervention auprès des jeunes dans la politique d'interpellation	39
4.4.2 Mise en place de collectes de données d'interpellation qui tiennent compte de l'âge	41
4.4.3 Processus de plainte	42
4.4.4 Formation policière en lien avec les jeunes	43
Conclusion	45
Remerciements	47
Références	48
Lexique	51
Annexe 1 Affiche de recherche	54
Annexe 2 Profil sociodémographique	55
Annexe 3 Grille d'entrevue (jeunes)	58
Annexe 4 Grille d'entrevue (intervenants)	63

Mot du sous-comité Avis jeunes et SPL

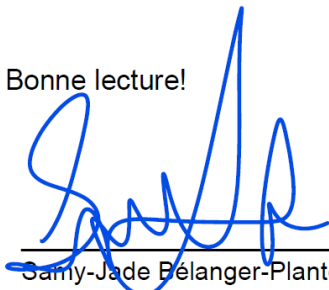
Les jeunes représentent un cinquième de la population lavalloise et un peu plus de la moitié d'entre eux sont issus des communautés culturelles. Le Comité consultatif Jeunesse de Laval (CCJL), dont les premiers membres ont été nommés en mars 2020, est fier de représenter cette jeunesse créative, diversifiée et dynamique.

Le Comité exécutif de la Ville de Laval a donné comme premier mandat au CCJL d'établir un constat de la relation entre les jeunes et le Service de police de Laval (SPL) et de faire des recommandations pour améliorer les liens entre eux.


Il était très important pour nous de prendre le véritable pouls de la situation et d'entendre ce que les jeunes avaient à nous raconter à ce sujet. C'est pourquoi notre recherche s'est déroulée principalement par l'entremise de groupes de discussion dirigés par le chercheur universitaire Thierry Casséus. Celui-ci a pu entendre la voix des jeunes et aussi celle des intervenants œuvrant auprès de ceux-ci. Sans leur précieuse contribution, cet avis n'aurait point été complet. Nous tenons donc à les remercier pour leur participation.

Au nom de l'ensemble des membres du CCJL, nous sommes ravis de vous présenter notre premier avis sur lequel nous avons travaillé depuis août 2020 et nous espérons que ces recommandations amèneront un changement positif au sein de notre jeune communauté et du système policier.

Bonne lecture!



Samy-Jade Bélanger-Plante
Présidente du CCJL
Membre du sous-comité Avis sur les jeunes
et le SPL



Camille Labelle
Membre du CCJL
Membre du sous-comité Avis sur les jeunes
et le SPL

Mandat du CCJL

Le Comité consultatif jeunesse de Laval a pour mandat d'étudier toute question déterminée par le Comité exécutif relativement aux enjeux et aux préoccupations de la jeunesse lavalloise dans les actions de la Ville.

Le CCJL formule des avis ou des recommandations au Comité exécutif sur toute autre question que le CCJL juge à propos dans le cadre de son mandat, selon un mécanisme qui aura été déterminé par le Comité exécutif.

Le CCJL a pour fonctions de :

- Assurer une veille dynamique sur les besoins de la jeunesse lavalloise ;
- Développer une connaissance des enjeux municipaux en lien avec les enjeux et les préoccupations de la jeunesse lavalloise ;
- Sensibiliser et informer les instances municipales sur les enjeux de la jeunesse lavalloise ;
- Proposer des solutions afin de répondre aux besoins de la jeunesse lavalloise qui auront été identifiés dans une perspective municipale ;
- Agir en complémentarité et en collaboration avec les organismes et instances de concertation existants et œuvrant dans le milieu de la jeunesse lavalloise.

Introduction

Dans le contexte de la mort de George Floyd et des événements qui ont suivi partout dans le monde, les relations policières avec les communautés racisées ont fait l'objet d'une réflexion approfondie. En juin 2020, le maire de Laval, Marc Demers, accompagné du directeur général de la Ville de Laval, Jacques A. Ulysse, présentait le *Nouveau regard sur le Service de police de Laval* qui énonçait différentes actions visant à offrir un service de police de qualité à l'ensemble des citoyens, sans distinction à l'égard de leurs origines ethniques ou de leur statut social (Laval, 2020).

L'une des actions énoncées dans ce document a été de confier un important mandat au CCJL concernant les relations entre les jeunes et le Service de police. En août 2020, ce mandat a été précisé dans la résolution CE-20200805-2346 où le Comité exécutif a mandaté le CCJL afin qu'il :

- produise un état de situation sur les relations entre les jeunes Lavallois de tous les horizons et le Service de police de Laval, en portant une attention particulière à la situation des jeunes issus des communautés culturelles ;
- recommande des mesures à prendre et des activités à mener pour susciter une connaissance mutuelle, accroître le dialogue et assurer un rapprochement entre les jeunes Lavallois et le Service de police (CCJL, 2020).

Au cours de l'automne 2020, le CCJL s'est assuré la collaboration d'une ressource externe chargée de produire les outils de recherche et d'analyse. Au cours du processus, les membres du CCJL, de jeunes Lavalloises et Lavallois ainsi que des intervenants œuvrant auprès de la jeunesse lavalloise ont accepté de décrire leur expérience et/ou de livrer des observations et recommandations sur la relation entre les jeunes et le SPL.

Le présent document fera une mise en contexte sommaire de la situation des jeunes Lavallois¹, puis présentera des éléments de méthodologie. Les faits saillants des entrevues seront ensuite analysés et mettront en lumière les pratiques du SPL qui renforcent ou font obstacle au rapprochement entre les jeunes et le SPL. Des recommandations et activités,

¹ Le générique masculin est utilisé dans ce texte uniquement dans le but d'en alléger la forme et d'en faciliter la lecture.

appuyées par des témoignages, indiqueront les lignes directrices pour accroître le dialogue entre les policiers lavallois et les jeunes, particulièrement ceux issus des communautés culturelles.

1. Mise en contexte

Ce chapitre trace le portrait démographique des jeunes lavallois à partir des données provenant du recensement de 2016 publié par Statistique Canada et des données de la Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval. Précisons que la jeunesse est un concept difficile à définir sociologiquement et que son appréhension dépend « des changements sociaux et économiques qui contribuent à la transformation des rapports d'âge » (Gauthier, 2005, p. 25). Aux fins de cet avis, la catégorie que nous visons se circonscrit aux tranches d'âge 12-17 ans et 18-30 ans, sans que cette définition de la jeunesse ne soit comprise de façon rigide². La réalisation de ce portrait démographique sur les jeunes de 12 à 17 ans se justifie par le fait que les expériences relatées par les jeunes participants aient majoritairement lieu à cette période de leur vie qui correspond à leur fréquentation de l'école secondaire.

Les relations entre le Service de police de Laval et les jeunes constituent la deuxième partie du chapitre, les rapports disponibles permettent de dresser un portrait général de l'implication récente des policiers auprès de jeunes lavallois.

1.1 La situation démographique des jeunes à Laval

Troisième ville du Québec en nombre d'habitants, Laval se classe au quatrième rang des régions les plus jeunes de la province. En 2016, 6% de la population lavalloise est âgé de 12 à 17 ans. Le pourcentage de jeunes de 12 à 17 ans est un peu plus élevé à Laval que dans l'ensemble du Québec (5,26 %) (Québec, 2021a).

Sainte-Dorothée et Sainte-Rose sont les quartiers où se concentrent les proportions les plus élevées de jeunes de moins de 18 ans, soit respectivement 25,4 % et 25,3 %. À l'opposé, la proportion de jeunes est plus faible dans les quartiers de Laval-des-Rapides (17,7 %) et de Vimont (17,9 %). Le quartier de Sainte-Dorothée (8,9 %) présente la plus grande

² Voir à ce sujet: [La Politique québécoise de la jeunesse 2030 – Secrétariat à la jeunesse \(gouv.qc.ca\)](#)

concentration de jeunes de 12 à 17 ans, suivi de ceux de Laval-sur-le-Lac (8,7 %), de Sainte-Rose (8,5 %), d'Îles-Laval (8,4 %) et d'Auteuil (8,3 %). En revanche, les proportions les plus faibles de jeunes de 12 à 17 ans sont observées dans les quartiers de Laval-des-Rapides (5,5 %) et de Pont-Viau (5,6 %) (Québec, 2021a).

1.2 La situation démographique des jeunes Lavallois issus de l'immigration

Selon le recensement de 2016, 10,6 % des jeunes Lavallois de 0 à 17 ans sont immigrants. La proportion de jeunes immigrants est plus élevée à Laval qu'au Québec (6,2 %). En ce qui concerne les quartiers, Chomedey présente la plus forte proportion de jeunes immigrants (16,1 %), devant Laval-des-Rapides (15,9 %) (Québec, 2021a).

En 2016, les jeunes immigrants lavallois proviennent principalement des continents asiatique (31,0 %), africain (29,4 %), américain (22,9 %) et européen (16,5 %). Les jeunes immigrants lavallois sont nés surtout au Liban (10,1 %), en Haïti (8,7 %), au Maroc (8,2 %), en Algérie (8,1 %) et en Syrie (7,4 %). Toutefois, la part des jeunes qui sont nés au Liban, au Maroc et en Algérie est moins importante pour ceux ayant immigré plus récemment. En revanche, les proportions de jeunes nés en Syrie (14,4%) et en Haïti (12,3%) sont plus élevées chez les jeunes immigrants récents (Québec, 2021a).

Les jeunes issus de l'immigration (première et deuxième génération) représentent 56,2% des jeunes lavallois. La répartition par quartier se retrouve au **Tableau 1**.

Par ailleurs, le tiers des jeunes lavallois appartient à une minorité visible; le pourcentage est de 35%, ce qui représente le double de la proportion au Québec. Parmi les groupes de minorités visibles, la population arabe (12,3 %) et la population noire (11,1 %) sont celles qui sont les plus fréquentes dans la population des jeunes lavallois, suivies des populations latino-américaine (3,3%) et sud-asiatique (3,0%) (Québec, 2021a).

À l'échelle des secteurs d'aménagement, les proportions les plus élevées de jeunes appartenant à une minorité visible sont enregistrées à Pont-Viau/Renaud-Coursol/Laval-des-Rapides (47,9 %) et Chomedey (48 %) (Québec, 2021a) tel qu'illustré au **Tableau 2**.

Tableau 1 Répartition de la population des 0-17 ans selon le statut des générations par secteur d'aménagement, Laval, 2016

Secteur d'aménagement	Première génération	Deuxième génération	Première et deuxième générations
Secteur 1 (Duvernay, Saint-François et Saint-Vincent-de-Paul)	8,5	38,5	47
Secteur 2 (Pont-Viau, Renaud-Coursol et Laval-des-Rapides)	16,7	49,5	66,2
Secteur 3 (Chomedey)	19,9	57,2	77,1
Secteur 4 (Sainte-Dorothée, Laval-Ouest, Îles-Laval, Fabreville-Ouest et Laval-sur-le-Lac)	8,5	41,8	50,3
Secteur 5 (Fabreville-Est et Sainte-Rose)	8,8	39,1	47,9
Secteur 6 (Auteuil et Vimont)	7,9	37,7	45,6

Source: Statistique Canada, Recensement de 2016

Tableau 2 Proportion de la population des 0 à 17 ans appartenant à une minorité visible par secteur d'aménagement, Laval, 2016

Secteur d'aménagement	Minorité visible (%)
Secteur 1 (Duvernay, Saint-François et Saint-Vincent-de-Paul)	34
Secteur 2 (Pont-Viau, Renaud-Coursol et Laval-des-Rapides)	47,9
Secteur 3 (Chomedey)	48
Secteur 4 (Sainte-Dorothée, Laval-Ouest, Îles-Laval, Fabreville-Ouest et Laval-sur-le-Lac)	28,7
Secteur 5 (Fabreville-Est et Sainte-Rose)	30
Secteur 6 (Auteuil et Vimont)	29,9

Source: Statistique Canada, Recensement de 2016

1.3 Les relations entre le SPL et les jeunes lavallois: état de la situation

Les informations les plus récentes que nous avons pu recenser au niveau des relations entre le Service de police de Laval et les jeunes lavallois indiquent que les policiers veulent favoriser une approche préventive basée sur la proximité avec les jeunes.

On peut souligner par exemple la réalisation du projet *Préven-Quête*, un jeu d'évasion immersif lancé en 2018 et pour lequel la SPL a reçu le Prix d'excellence Intersection 2019. Ce projet novateur contribue à la sensibilisation des jeunes participants à une problématique actuelle : la violence amoureuse. On peut mentionner également en 2018 la mise en place et la poursuite par les policiers de liens étroits avec les directions d'écoles primaires, secondaires et collégiales afin de retenir l'attention des élèves à l'égard de différentes problématiques : alcool, drogue, connaissance des lois, sécurité routière, pornographie juvénile, médias sociaux, etc. (Service de Police de Laval [SPL], 2018, 2019). De plus, notons la présence d'agents communautaires dans les maisons des jeunes pour des activités de prévention (SPL, 2021).

Plus récemment, le SPL a mis sur pied le projet AIRER qui a implanté différentes actions afin de réagir à une criminalité juvénile qui sévit dans certains secteurs de Laval depuis le début de l'été 2020. Ce projet vise également à agir en concertation avec des partenaires du milieu (SAJ, Accès-cible, Centre de services scolaires de Laval, Centre jeunesse de Laval, etc.) dans un but préventif afin d'aider les jeunes à effectuer des choix éclairés et ainsi prévenir l'adhésion à des groupes criminalisés. Le projet prévoit aussi différentes mesures afin d'augmenter le sentiment de sécurité des citoyens. Notons également la participation du SPL dans le comité « parents et communautés culturelles » piloté par la division du développement social au sein du Service de la culture, du sport, des loisirs et de développement social (CLSDS).

Par ailleurs, le SPL a annoncé en 2020 le déploiement d'une nouvelle offre de service en sécurité publique qui se veut fondée sur la prévention et la proximité avec les citoyens (Laval, 2020). Si plusieurs éléments de la nouvelle offre de service du SPL sont novateurs et prometteurs, force est de constater que la réalité des jeunes ayant et/ou devant avoir des

interactions avec le SPL fut peu abordée. Or, différentes recherches effectuées au Québec, particulièrement auprès des jeunes de groupes ethnoculturels à Montréal, ont démontré que leur expérience avec la police n'est pas la même que celle des adultes, tant au niveau de l'interpellation que des conséquences que cette interaction peut engendrer (Bernard et McAll, 2010; Livingstone *et al.*, 2018). La littérature à ce sujet étant lacunaire à Laval, le présent avis se veut une recherche exploratoire sur les relations entre la police et les jeunes lavallois, en portant une attention aux jeunes issus de diverses communautés ethnoculturelles.

2. Méthodologie

La démarche méthodologique décrit la manière dont les données ont été recueillies, traitées et transformées pour l'élaboration de conclusions cohérentes. Dans cette perspective sont expliqués : l'outil de recueil de données, le processus d'échantillonnage et de recrutement ainsi que les caractéristiques de l'échantillon. Une attention spécifique est accordée aux procédures d'analyse et d'interprétation du corpus et finalement aux méthodes employées pour s'assurer de la fiabilité des conclusions.

2.1 La démarche de collecte de données : le groupe de discussion et l'entretien individuel semi-dirigé

Afin de répondre au mandat du Comité exécutif, le CCJL a choisi d'inviter les jeunes Lavalloises et Lavallois de 18 à 30 ans³ à participer à des groupes de discussion, aussi appelés *entretiens de groupe*, afin de connaître leurs expériences en lien avec le Service de police de Laval.

Les avantages de l'entretien de groupe sont multiples : il favorise la communication, il permet à chacun de comparer son point de vue à celui des autres et de l'affiner tout en faisant ressortir les points d'accord ou de désaccord, et il permet de recueillir un plus grand nombre de renseignements afin de parvenir à une meilleure compréhension de son objet d'étude (Boutin, 2018).

L'entrevue individuelle semi-dirigée a également été utilisée dans le cas des participants qui ne voulaient ou ne pouvaient, pour diverses raisons, participer aux groupes de discussion.

³ Nous avons fait le choix de ne pas recruter des jeunes de 12 à 17 ans, parce que pour cette catégorie d'âge une demande d'approbation éthique doit être présentée auprès d'un comité d'éthique de la recherche, ce qui aurait prolongé considérablement les délais de recherche.

2.2 Les grilles d'entrevue et leurs dimensions

Deux grilles d'entrevues ont été élaborées pour la présente recherche. La première grille, qui concernait les jeunes participants, a permis de saisir :

- le contexte d'interaction avec la police ;
- la nature et les motifs des interactions ;
- les conséquences du rapport police-jeunes lavallois ;
- la perception du rôle et du travail policier;
- les conséquences du contact policier sur les jeunes participants et leurs proches;
- les solutions envisagées pour accroître le dialogue et assurer un rapprochement entre les jeunes Lavalloises et Lavallois et le Service de police (voir annexe 3).

Une attention particulière a été portée quant à l'expérience des jeunes de communautés ethnoculturelles tel que prévu par le présent mandat confié au CCJL.

La deuxième grille d'entrevue a été construite à partir de la grille précédente et visait à recueillir le témoignage d'intervenants jeunesse œuvrant à Laval. Les dimensions abordées ont été similaires à la première grille, les questions posées ont plutôt concerné le travail de ces intervenants auprès des jeunes, leur perception de la relation police-jeunes lavallois ainsi que les diverses recommandations pour améliorer l'interaction entre le service de police et les jeunes (voir annexe 4).

2.3 Le processus de recrutement

Le processus de recrutement s'est déroulé de janvier à mai 2021. Trois démarches ont été effectuées durant la période mentionnée en vue de trouver des participants : l'identification d'organismes communautaires et d'institutions académiques par les membres du CCJL, l'envoi d'une affiche et d'un message d'invitation aux organismes et institutions ciblés et à d'éventuels participants par courriel ou sur Facebook, ainsi que des appels téléphoniques aux organismes et à des jeunes résidant à Laval. Une attention particulière a été portée aux jeunes de communautés ethnoculturelles dans ce processus de recrutement puisque leur expérience est possiblement différente des jeunes qui s'identifient comme blancs et

considérant que le présent mandat vise précisément à produire un état de situation sur les relations entre les jeunes Lavallois *de tous les horizons* et le SPL.

Lors de cette phase de l'avis un enjeu majeur s'est présenté, soit l'impossibilité de pouvoir rencontrer les intervenants et surtout les jeunes au sein des organismes communautaires ou dans les espaces publics habituellement fréquentés par les jeunes en raison de la pandémie de la Covid-19 et de la longue période de confinement en cours à cette période de l'année. Malgré les démarches supplémentaires qui ont ainsi dû être entamées et le retard que cela a engendré dans le processus de recrutement, l'implication active de certains membres du CCJL, de la conseillère professionnelle aux comités consultatifs ainsi que du chercheur a toutefois permis de recruter les participants dans un délai raisonnable.

Les entretiens individuels et de groupe, d'une durée moyenne d'une heure vingt minutes, se sont déroulés sur la plateforme Zoom, à l'exception des deux derniers groupes de discussion qui ont été organisés dans les locaux d'organismes communautaires, dans le respect des règles sanitaires.

2.4 Cadre et méthode d'analyse des entrevues

Pour analyser les entrevues, la méthode d'analyse thématique a été utilisée : tous les thèmes pertinents furent relevés, en lien avec les objectifs de la recherche, à l'intérieur du document à l'étude. Des parallèles entre les thèmes similaires dans chaque entrevue ont ensuite été tracés, de façon à documenter des oppositions ou divergences entre les thèmes (Paillé et Mucchielli, 2016). La synthèse des propos et des thèmes a finalement permis de parvenir aux résultats qui sont présentés dans le chapitre suivant.

La tactique de triangulation a favorisé la solidité et la qualité des données recueillies. La démarche a croisé les témoignages des jeunes avec d'autres sources de données : la documentation scientifique sur la question, le témoignage des intervenants ainsi qu'une discussion avec d'autres chercheurs d'expérience. Cette comparaison de trois sources de données a permis d'évaluer, de valider les témoignages des jeunes et de confirmer les résultats de la recherche (Savoie-Zajc, 2011).

3. Présentation des résultats

Les entrevues réalisées auprès des jeunes participants ont permis d'explorer les contextes et les motifs d'interaction entre ces derniers et les policiers, de mieux saisir les conséquences de ces interactions ainsi que d'approfondir l'expérience des jeunes de communautés ethnoculturelles en lien avec ces thèmes. Lorsque jugés pertinents, les récits d'expérience des jeunes sont croisés avec les témoignages et observations des intervenants jeunesse œuvrant à Laval, permettant ainsi de confirmer les situations décrites ou de nuancer le regard porté sur les interactions police-jeunes Lavallois.

3.1 Les caractéristiques des participants

3.1.1 Le profil des jeunes Lavallois

Au total, trente jeunes ont participé à la recherche, soit vingt hommes et dix femmes. Ces personnes ont une origine ethnique variée, présentée à la **Figure 1**.

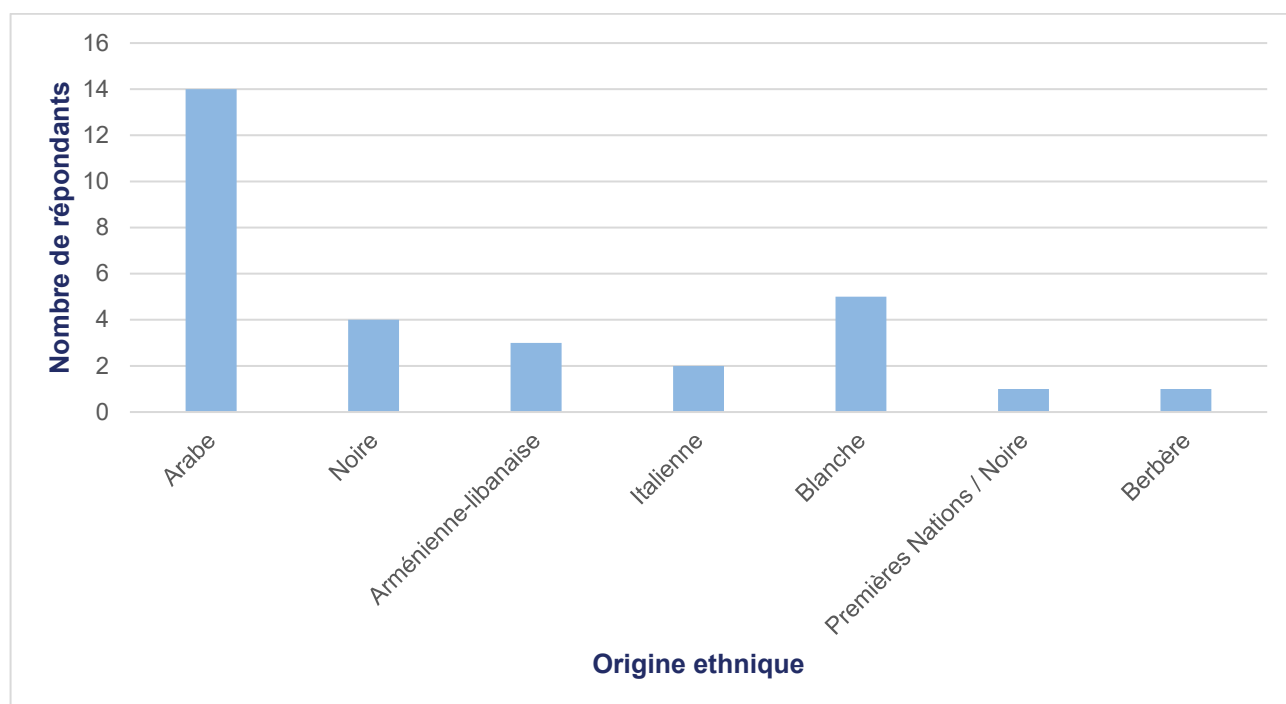


Figure 1 Répartition des jeunes par catégorie ethnique

Les participants se sont identifiés comme étant d'origine arabe (14), blanche (5), noire (4), arménienne-libanaise (3), autochtone-noire (1), berbère (1). La faible participation des jeunes s'identifiant comme Noirs dans cette recherche peut s'expliquer par le fait que, selon certains intervenants sociaux, les jeunes Noirs en particulier, manifestent une désillusion face à un système dont ils n'attendent aucun changement. De plus, certains des organismes communautaires œuvrant auprès de cette population ont mentionné ne pas avoir de jeunes « délinquants » ou « à problèmes » à référer pour les groupes de discussion, bien qu'il leur ait été expliqué que les interactions pouvaient avoir été positives ou négatives.

Le pays de naissance des participants est résumé à la **Figure 2**.

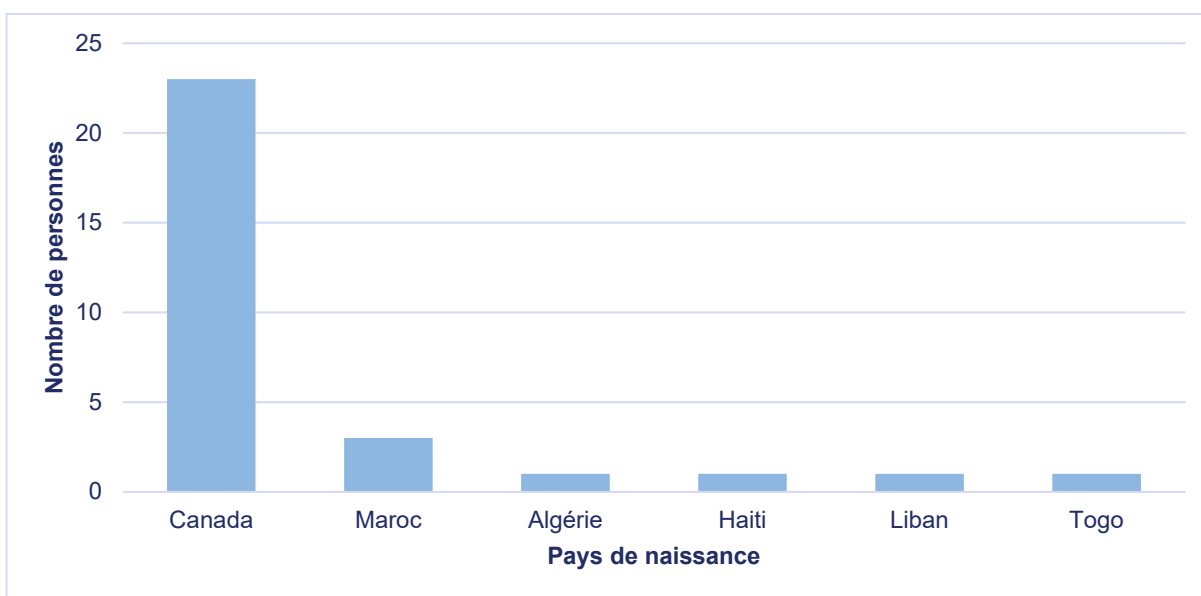


Figure 2 Répartition des jeunes par pays de naissance

La majorité des participants est née au Canada (23) ; les autres pays de naissance sont : le Maroc (3), l'Algérie (1), Haïti (1), le Liban (1) et le Togo (1).

Les répondants proviennent de différents quartiers de Laval, la **Figure 3** permet de voir le nombre de répondants en fonction de leur lieu de domicile.

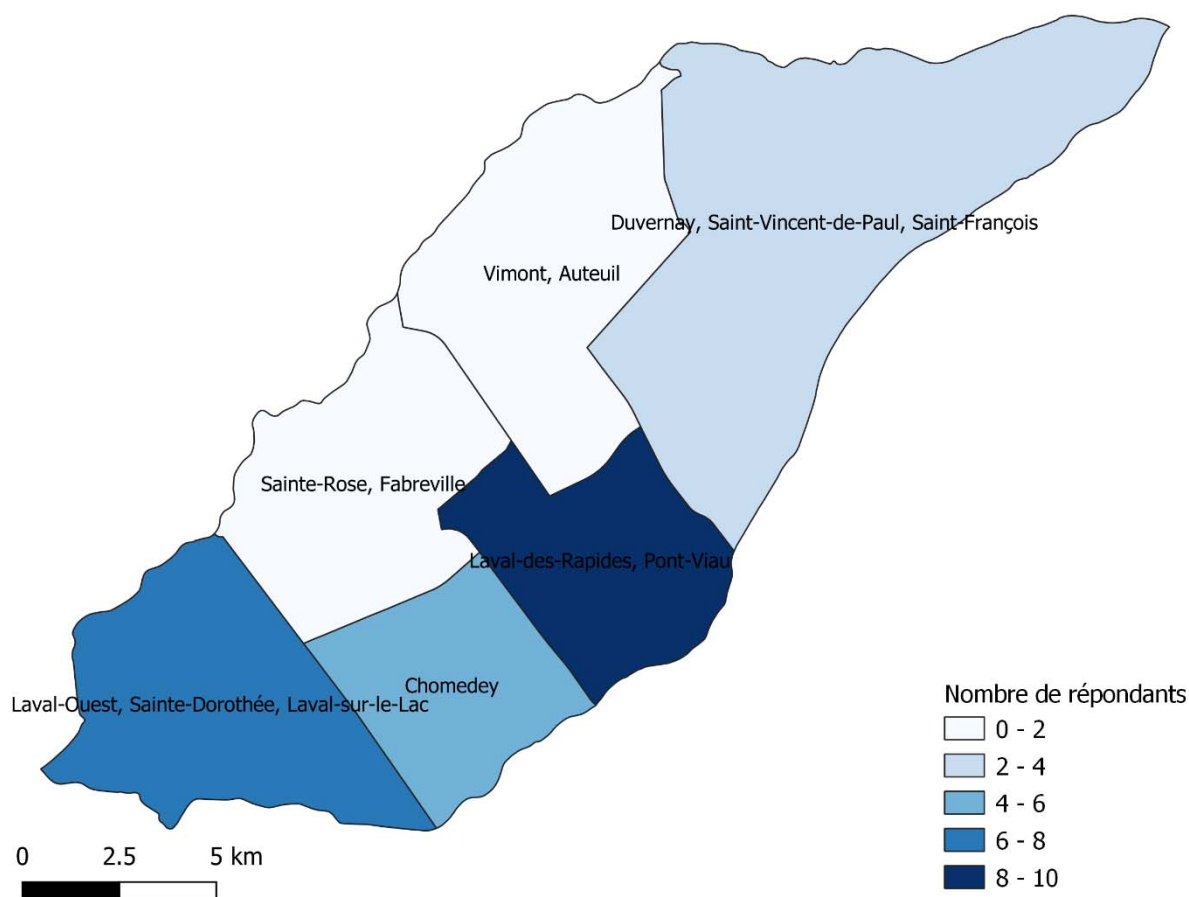


Figure 3 Répartition des jeunes par quartier de résidence

Les trois principaux quartiers de résidence des jeunes sont : Laval-des-Rapides (10), suivi de Sainte-Dorothée (7), Chomedey (5). Il importe toutefois de souligner que Chomedey est identifié comme le quartier où la majorité des jeunes (20 jeunes sur 30) ont eu des interactions avec le Service de police de Laval, suivi de Pont-Viau (8 jeunes sur 30), Laval-des-Rapides (7 jeunes sur 30), Sainte-Dorothée (7 jeunes sur 30) et de Sainte-Rose (7 jeunes sur 30). La **Figure 4** permet d'illustrer géographiquement les endroits où les jeunes ont eu des interactions avec la police.

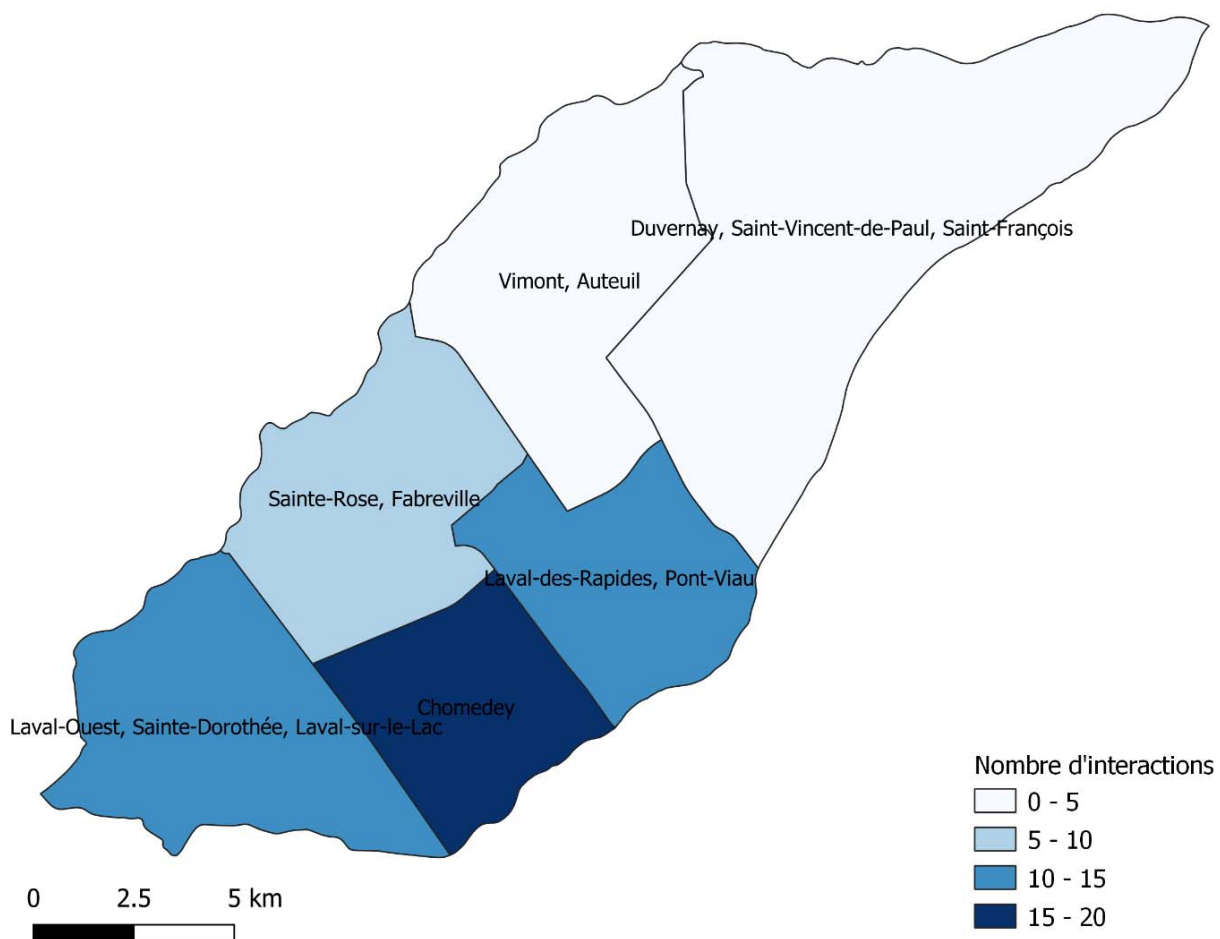


Figure 4 Répartition des interactions par quartier

Comme mentionné précédemment, le secteur de Chomedey est l'endroit où les jeunes ont eu le plus d'interactions avec la police.

Finalement, la **Figure 5** permet de décrire le type d'interaction vécue par les jeunes avec la police de Laval.

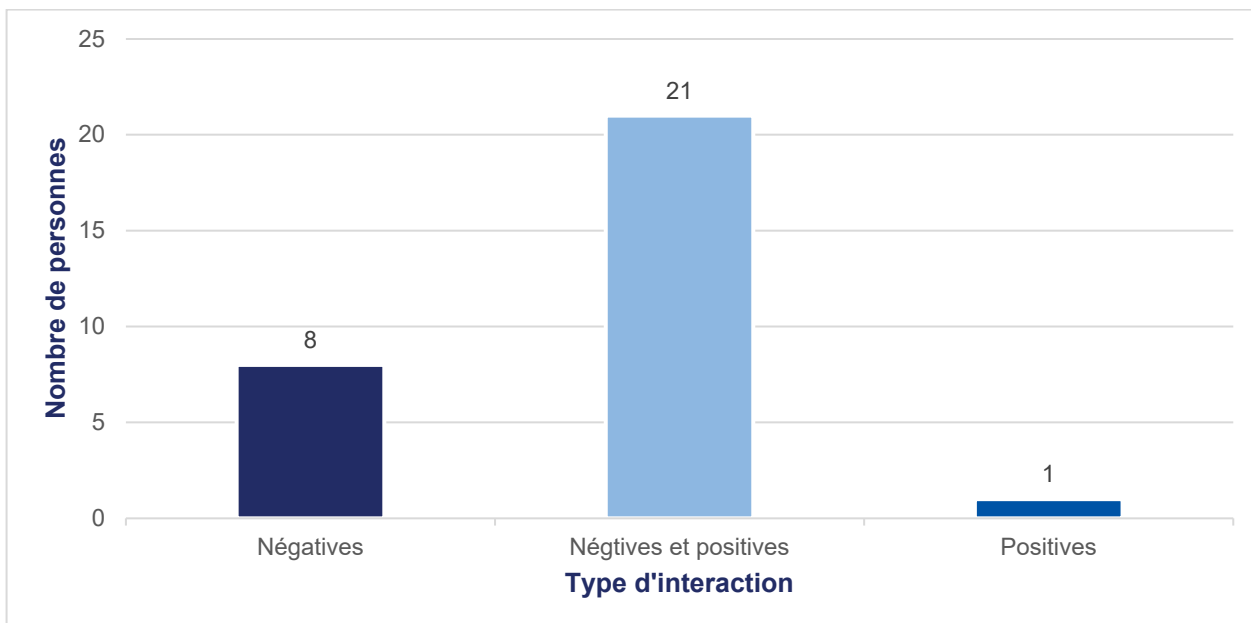


Figure 5 Type d'interactions encourues entre les jeunes et la police

Vingt-neuf jeunes ont eu au moins trois interactions avec la police et un participant a eu 2 interactions avec la police. Ces interactions sont principalement qualifiées de négatives et positives (21) et de négatives (8). Une seule participante a témoigné d'interactions totalement positives avec la police.

3.1.2 L'implication des intervenants jeunesse dans la recherche

Douze intervenants et professionnels travaillant quotidiennement avec de jeunes Lavallois ont participé à la recherche. Les personnes suivantes nous ont autorisées à mentionner leur nom dans le présent avis et sont présentées dans le **Tableau 3**.

Tableau 3: Liste des intervenants, fonction et organisme consultés lors de l'étude

Intervenants	Fonction	Organisme
Elias El Alaoui	Directeur et co-fondateur	Centre lavallois de ressources éducatives et culturelles
Alham Gatoussi	Cofondatrice Intervenante en milieu scolaire au secondaire, coach de futsal	Carrefour Culturel Jeunesse Famille
Chloé Robitaille	Coordonnatrice à l'intervention	Projet SAJ Laval
Mounia Agnaou	Intervenante scolaire	École secondaire Horizon-Jeunesse
Rhizlaine Chebani	Agente de liaison familles immigrantes-école-communauté	Écoles secondaires Saint-Martin et Saint Maxime
Mélanie Trudel	Intervenante psychosociale Cofondatrice	En pratique privée Carrefour Culturel Jeunesse Famille
Damien Colson	Travailleur de rue	Travail de rue de Laval (TRIL)
Jinkeu Laurence	Travailleuse de rue	Travail de rue de Laval (TRIL)
Pascal Fleury	Enseignant Conférencier au SPVM	École secondaire à Laval
Marie Mythzy Larrieux	Travailleuse communautaire	Bureau Consultation Jeunesse (BCJ)

Leur expérience auprès des jeunes a permis au CCJL de poser un regard plus analytique sur les relations entre les jeunes lavallois et le Service de police de Laval et de recueillir des recommandations complémentaires.

3.2 Contextes et motifs d'interaction entre les jeunes et le Service de police de Laval

Les jeunes ont indiqué que les interactions avec les policiers se déroulent principalement lorsqu'ils sont en petit groupe dans un espace public (stationnement de supermarchés, dans des restaurants ou parcs situés à proximité des écoles, à la sortie d'activités de loisir qui se tiennent le soir dans les bars) ou lorsqu'ils sont au volant d'une voiture stationnée ou en marche. L'interaction peut aussi se produire à l'occasion d'activités festives organisées à l'intérieur d'appartements privés.

Les éléments déclencheurs des interpellations sont multiples. Les motifs les plus fréquents mentionnés ont trait aux infractions au Code de la sécurité routière ainsi qu'aux vérifications « de routine » effectuées par le policier alors que le jeune est au volant d'un véhicule ou qu'il se retrouve en compagnie d'autres jeunes dans un espace extérieur ou intérieur.

Lors d'une interpellation, l'argument selon lequel le jeune correspond au profil d'un suspect est souvent présenté par la police comme étant le motif justifiant un contrôle d'identité ou une vérification :

« C'est juste pour vérification, c'est juste que je passais par là et que tu fitais la description. Cette phrase-là m'a été sortie beaucoup, tu fites la description. J'étais assis dans le Tim Hortons en train d'étudier, au moment de mon secondaire 5, trois policiers rentrent et me demandent mes pièces parce que je fitais la description. » (E.5)

Un appel lancé par une tierce personne (employé d'une entreprise qui signale un incident ou un attroupement, voisin qui appelle pour signaler du bruit) peut aussi être à l'origine d'une interpellation.

Certains secteurs précis de la ville de Laval semblent être connus comme étant des lieux où les jeunes se font interpellés plus souvent que d'autres. Ainsi, pour certains jeunes résidant à Chomedey, les policiers semblent agir selon la présomption que certains délits ou comportements criminels sont particulièrement reliés aux jeunes résidant dans certains

quartiers ou appartenant à certaines catégories ethniques de la population. Une jeune femme témoin des interactions entre les jeunes et la police s'est exprimée ainsi :

« J'ai vu beaucoup d'interactions avec les jeunes. Ils s'acharnent sur les jeunes. J'ai l'impression qu'ils pensent qu'on est tous des voyous. Ils pensent toujours qu'il y a quelque chose de mal. Je trouve que c'est encore pire quand le jeune vient d'un autre pays ou quand il parle une autre langue. » (E.3)

Les situations où le jeune a dû faire appel à la police ont été moins soulevées. Dans quelques cas, des jeunes eux-mêmes ont dû entrer en contact avec les policiers pour demander du soutien, par exemple à la suite d'un accident de la route ou d'une bagarre.

Les intervenants ont confirmé ces contextes et motifs d'interactions soulevés par les jeunes, mais ont ajouté, au niveau des interactions positives, les rencontres organisées. Il peut s'agir d'une invitation lancée dans le cadre d'un projet communautaire et qui nécessite la présence de la police (ex. : une formation sur la prévention de l'alcool au volant). Il peut s'agir aussi d'une visite policière au Centre jeunesse de Laval afin de faire de la sensibilisation sur l'exploitation sexuelle auprès des jeunes filles ou de visites dans les écoles pour aller rencontrer des élèves à des fins éducatives et préventives.

Les intervenants ont également fait part de situations où ce sont les parents du jeune qui communiquent avec la police dans le but de les soutenir dans une intervention auprès de leur enfant (ex. : un jeune en crise à la maison, une adolescente qui abandonne la maison, une mère interpellée par la violence de son fils). Il est à noter que dans les exemples précités, les parents n'ont pas reçu le soutien espéré de la part de la police et n'ont pas été référés à des ressources communautaires.

Au niveau des interactions conflictuelles, notons que les intervenants ont mentionné que la police peut aussi être appelée lors d'une bagarre dans une école par exemple ou lorsqu'un délit est commis.

3.3 Les pratiques d'interpellation auprès des jeunes : perceptions, ressentis et stratégies

Dans l'ensemble, les jeunes sont conscients du rôle de la police (protéger et servir) et perçoivent certaines interactions comme étant un élément du travail policier qui agit dans le sens de l'intérêt public. Les contraventions données aux jeunes dans le cas de violations au Code de la sécurité routière par exemple, sont bien perçues et ne constituent pas en soi un élément déclencheur de réactions négatives.

Comme indiqué précédemment, dans certains cas, des jeunes eux-mêmes ont dû entrer en contact avec les policiers pour demander du soutien et l'intervention policière a été perçue comme positive. Un jeune a déclaré se sentir respecté quand un policier qui l'avait interpellé s'est d'abord identifié avant de lui demander de le faire.

Par ailleurs, les jeunes participants font clairement une distinction entre les interactions avec les agents d'intervention communautaire et les interventions des patrouilleurs. En ce sens, les policiers communautaires seraient différents dans leur approche qui serait plus compréhensive, préventive et non agressive.

3.3.1 Pratiques d'interpellation dénoncées par les jeunes

Si les jeunes participants mentionnent certaines expériences positives avec la police, ils signalent aussi l'existence, particulièrement chez les patrouilleurs, de pratiques d'interpellation qu'ils jugent néfastes et parfois même abusives, et qui se manifesteraient de différentes manières : l'attitude négative de l'agent, l'usage de propos discriminatoires, les interpellations fréquentes et sans motif raisonnable.

3.3.1.1 L'attitude négative de l'agent au moment de l'interpellation

Comme indiqué plus haut, l'attitude de l'agent au moment de l'interpellation constitue un facteur qui influe sur la réaction des jeunes.

L'attitude du policier se manifeste dans sa manière de conduire l'intervention, le ton de sa voix, son regard, ses gestes. Peu importe son groupe ethnique, quand le jeune perçoit une attitude irrespectueuse de la part du policier, du mépris ou de l'arrogance, au cours de l'interaction, cela entraîne inévitablement chez lui des émotions négatives.

Un jeune homme exprimait le fait d'avoir été traité de manière condescendante : *« Ils prenaient les affaires et ils les lançaient, ils les mettaient à terre. » (E.6)*. Une jeune femme racontait se sentir déshumanisée au moment de l'interpellation pour une infraction au *Code de la sécurité routière* :

« Le policier était vraiment bête me disant donne-moi tes papiers avec beaucoup d'agressivité, aucune explication, il ne m'a rien demandé, je suis quand même une personne humaine devant toi, je n'avais aucune idée de comment ça marchait. Il était intimidant » (E.1)

Un autre jeune s'exprime ainsi :

« J'étais à deux minutes de mon domicile, je venais de prendre un café, ils m'ont débarqué de l'auto, ils m'ont fait faire un test de sobriété, et finalement on m'a gardé 40 minutes dehors, et ensuite il m'a jeté mon permis de conduire dans l'auto et m'a dit que tout est beau tu peux partir, comme si j'étais un déchet, ça a pris 2 minutes pour me dire que tout est beau, je pouvais partir. » (E.4)

Dans de tels cas, les jeunes rapportent se sentir rabaissés, déshumanisés, humiliés, dominés. Le policier est perçu par le jeune comme détenteur d'autorité et cela renforce la perception que l'agent utilise son pouvoir pour dominer une personne plus faible qu'il serait censé aider. À maintes reprises, les jeunes évoquent cette sensation de se sentir inférieurs et impuissants face au corps policier. Au moins un participant a indiqué que l'âge est un facteur qui peut expliquer le traitement réservé aux jeunes lavallois :

« Je me suis dit puis je leur ai dit, dans leur face, je leur ai dit :si c'était un vieux monsieur de soixante-dix ans qui conduisait ce véhicule en ce moment est-ce que

vous l'auriez traité comme ça? Est-ce que vous l'auriez tiré comme ça par son manteau puis poussé sur l'auto? » (E.2)

3.3.1.2 L'usage de propos discriminatoires

L'usage des propos discriminatoires par des agents du corps de police, rapporté par des jeunes, est perçu par eux comme étant inacceptable, blessant et occasionne chez eux à court terme, de la colère, de la frustration et de la non-coopération, ce qui peut conduire à de l'escalade et avoir des effets plus graves pour le jeune (amende, incarcération).

Les propos discriminatoires mentionnés consistent par exemple à dire à un jeune : *« vous avez l'air d'un Arabe, vous paraissez suspect, avez-vous de la drogue sur vous ? T'es de quelle origine ? » (E. 1).*

3.3.1.3 Les interpellations fréquentes

Le caractère fréquent des interpellations influence aussi les relations entre les jeunes et le Service de police. Une interpellation de routine occasionnelle, quoique jugée par les jeunes comme étant non fondée, qui survient à une seule occasion, peut ne pas constituer une préoccupation importante pour eux. Cependant, le fait de subir ces interpellations à répétition est un élément problématique. Un jeune l'exprime ainsi :

« Je me fais approcher par la police quand je suis au volant de ma voiture. C'est pour des vérifications de document. C'est ça le plus souvent qui arrive. La première fois c'était à 17 ans. Ça fait à peu près cinq six ans. Il y en a eu plusieurs. La plupart du temps ça se passe bien, mais c'est la fréquence avec laquelle ça arrive qui me dérange le plus. » (E.3)

Lorsqu'un même jeune commence à faire l'objet d'interpellations de manière répétée et constate que d'autres jeunes de son entourage et de son âge ne sont pas interpellés de la même manière ni à la même fréquence que lui, la méfiance et un sentiment d'injustice s'installent. Les jeunes se questionnent : suis-je ciblé en raison de mon ethnicité, de la couleur de ma peau ou en raison de quelque chose d'autre ? La police est-elle équitable dans sa manière d'agir avec les citoyens ?

Certains jeunes ont aussi fait mention d'usage excessif de la force de la part de policiers. D'autres ont également dénoncé les *tactiques* utilisées par des policiers afin d'obtenir leur identité qui consistent à dire au jeune de s'identifier sinon une contravention sera donnée au conducteur pour non-respect d'une règle de circulation.

3.3.2 Conséquences des interactions négatives avec des policiers

Face aux interactions que l'on peut qualifier de négatives entre les jeunes et la police, les conséquences individuelles exprimées par les jeunes vont d'un sentiment de dévalorisation, de honte, à des sentiments d'anxiété ou même de peur en présence de policiers. Ce contrôle exercé par les policiers dans l'espace public fait en sorte que certains jeunes se sentent intimidés, harcelés, ce qui engendre chez eux des comportements de méfiance, de fuite ou de rejet par rapport à la présence policière.

Les contrôles de routine répétés engendrent une frustration qui s'accumule et qui peut rejaillir lors des interactions avec des agents du corps policier sous forme de tensions préjudiciables pour le jeune, sans valeur ajoutée pour le travail policier. Un jeune homme témoigne de sa frustration de la manière suivante :

« À chaque fois qu'ils m'arrêtent puis qu'ils prennent le même scénario ...puis là à un moment donné j'étais vraiment tanné...il y a un policier sur lequel je me suis vraiment énervé puis j'ai apporté toutes mes critiques. Lui il n'était pas content de mon comportement et là lui il m'a traité encore plus d'une manière que je ne voudrais pas. » (E. 2)

Un jeune lavallois qui s'est fait interpellé en pleine rue sous le regard des passants des suites d'un signalement de vol dans son secteur s'est senti humilié. Il raconte avoir été tiré de son véhicule en plein hiver pour être ensuite menotté et conduit dans le véhicule de la police afin qu'il soit interrogé sans avoir la possibilité de se couvrir la tête et prendre son manteau en plein hiver. Par ailleurs, l'usage important de la force physique au moment d'une interpellation entraînerait une peur de la police qui persisterait pendant longtemps.

Ces expériences vécues individuellement ou en petit groupe seront partagées avec la famille, l'entourage et les réseaux sociaux et contribueront à répandre une image négative par rapport à la police et ce, à long terme. Ce partage se fait rapidement d'autant plus que les jeunes se construisent une perception du Service de police à travers leurs pairs et se retrouvent constamment exposés aux contenus partagés sur les réseaux sociaux.

Ces événements contribuent donc à ternir l'image des policiers et participent aussi à éloigner les jeunes de la carrière de policier.

En ce qui concerne les conséquences des interactions recensées par les intervenants, elles réfèrent généralement à des dimensions psychologiques et sociales. Les jeunes ont déclaré aux intervenants n'avoir *pas confiance en l'institution policière*, puisque selon eux, les policiers ne les traitent pas de façon équitable. Une autre conséquence est *l'absence d'un sentiment de sécurité* : certains jeunes croient que la police ne les protégera pas.

La dernière conséquence est que certains jeunes issus de diverses communautés ethnoculturelles, qui se sentent injustement visés par ces interpellations fréquentes en raison de leur origine ethnique, développent un sentiment d'exclusion, un sentiment de ne pas se sentir Québécois, ce qui peut engendrer un *repli identitaire*, selon les intervenants.

3.3.3 Stratégies développées par les jeunes lors d'interactions avec les policiers

Face à ces interpellations policières, les jeunes ont développé différentes stratégies lors d'interactions avec la police pour se protéger et éviter des situations préjudiciables.

Certains jeunes pratiquent *l'évitement* ; dès qu'ils aperçoivent un agent de police, ils tentent de l'éviter, et ce même s'ils n'ont rien à se reprocher. Pour certains jeunes, il s'agit aussi, lors d'une interaction avec la police, d'éviter la confrontation : de laisser les policiers mener l'interaction afin de ne pas les contrarier. Selon ces jeunes, argumenter avec le policier ne changera pas l'attitude de l'agent, au contraire, ils craignent que l'agent se mette en colère, leur donne une contravention plus importante et/ou qu'il utilise ses arguments contre lui.

Certains jeunes tentent plutôt de faire valoir leurs droits durant l'interaction avec le policier. Les jeunes qui utilisent cette stratégie de *défense des droits* pensent que des abus ont lieu parce que les jeunes ne connaissent pas toujours leurs droits. Pour ces jeunes, le fait de montrer au policier qu'ils connaissent leurs droits peut inciter ces derniers à rester dans leurs limites et éviter d'avoir des comportements abusifs. D'autres jeunes ont mentionné préférer ne pas argumenter avec le policier sur le moment, mais d'aller contester la situation devant les tribunaux s'ils estiment que leurs droits sont lésés.

Un jeune a mentionné jouer la carte de *l'incompréhension* ; faire semblant de ne rien comprendre afin de toucher l'humanité du policier et d'éviter une escalade de la situation.

D'autres jeunes optent pour la *métamorphose*, c'est-à-dire qu'ils tentent de réduire les signes qui pourraient porter le policier à placer le jeune dans une catégorie susceptible de faire l'objet d'un traitement discriminatoire (ex. : profilage racial pour les jeunes de groupes ethnoculturels), en s'appropriant par exemple un attribut propre à la population majoritaire :

« Mais, des fois j'ai comme switché, prendre l'accent québécois, vraiment inconsciemment, je ne fais pas exprès, c'est juste pour m'assurer qu'ils me comprennent, que je parle français comme lui, je ne suis pas un immigrant » (E.1)

3.3.4 Facteurs qui influencent les relations entre les jeunes et le SPL

Les intervenants interrogés ont également donné leur avis sur les facteurs qui favorisent ou qui nuisent aux relations police-jeunes.

En ce qui concerne les facteurs qui influencent positivement les interactions entre les jeunes et le SPL, on peut noter par exemple le climat neutre, convivial et agréable (par exemple lors de rencontres au sein d'organismes communautaires), l'approche informative et préventive des agents d'intervention communautaire et l'attitude respectueuse du policier au moment d'une interpellation (par exemple le fait pour un patrouilleur de décliner son identité avant de demander au jeune de le faire). Les intervenants insistent également sur le fait que les jeunes font la différence entre la démarche des policiers sociocommunautaires, qualifiée d'éducative et de préventive, et celle des patrouilleurs, perçue le plus souvent comme étant répressive et agressive par les jeunes.

Quant aux facteurs qui constituent un obstacle à une interaction positive entre la police et les jeunes, en plus des éléments soulevés précédemment par les jeunes, les intervenants ont soulevé les rôles figés qui concernent les deux parties : d'une part, il y a le policier, détenteur d'autorité, et de l'autre côté, il y a le jeune, perçu comme délinquant ; il n'y a donc pas de contact humain à humain pour mieux se connaître. En ce sens, le contexte d'interaction est lié au contrôle, à la répression et à la supervision, particulièrement lors des interpellations.

De plus, selon certains intervenants, les policiers connaissent peu la réalité des jeunes, en particulier des jeunes issus de l'immigration. Ils semblent avoir peu de connaissance des communautés culturelles, ainsi que des dynamiques et valeurs de ces familles lavalloises.

Ces différents éléments sont perçus par les intervenants comme un frein à une interaction positive entre les patrouilleurs et les jeunes lavallois.

3.4 La situation des jeunes issus de diverses communautés ethnoculturelles

La plupart des jeunes lavallois interrogés et en particulier les jeunes hommes s'identifiant comme Noirs et Arabes ont témoigné de l'existence de traitement inégal dans les pratiques d'interpellation en fonction de leur ethnicité. Selon eux, il est évident qu'un jeune homme associé aux catégories afro-descendante ou arabe court plus de risques de se faire interpellé pour un contrôle d'un policier qu'un homme ou une femme associée à la catégorie *blanche* de la même tranche d'âge. Par ailleurs, conduire un certain modèle de véhicule, circuler tard le soir et/ou adopter un style vestimentaire particulier semble augmenter les risques d'être interpellé selon les témoignages recueillis :

« Pour moi, ce n'est pas une question, qu'il y aurait du profilage racial, si c'est une blonde qui conduisait la voiture, jamais ils ne l'auraient arrêtée, jamais. Mais vu que j'avais l'air d'un homme, arabe, jeune mais avec le véhicule de location, c'est des facteurs qui ont contribué à ça là. » (E.4)

« Une fois, je conduisais un gros VUS. C'est un XXXXXX, et c'est à Laval et même pas à 2 minutes. Il y avait même pas de couvre-feu dans ce moment-là, et le policier

vient me voir, il commençait à me suivre. Je ne roulais pas à la vitesse maximum...il m'a dépassé pour voir à quoi je ressemblais. Ensuite il est passé derrière moi, puis il m'a interpellé et il m'a demandé, il est trois heures du matin on veut savoir où est-ce que vous allez, d'où vous venez. » (E.5)

La présence de jeunes issus de communautés ethnoculturelles dans des quartiers considérés comme étant majoritairement habités par des personnes dites *blanches* a aussi été nommé comme étant un facteur à la base d'une interpellation.

« Oui, ils se font arrêter juste parce qu'ils étaient Noirs à Sainte-Dorothée et ce n'est pas là qu'ils habitent. Je trouve ça complètement ridicule. Il n'y a pas d'excuses. La personne roule pour venir chez moi. Ils leur disent, il faut que tu nous donnes l'adresse. Moi, j'appelle ça du harcèlement. Ce n'est pas arrivé une seule fois et c'est arrivé à plusieurs reprises. Ils leur disent, à quelle adresse vous allez et ils les suivent jusqu'à chez moi. C'est déjà arrivé...parce qu'ils pensent qu'ils vont venir cambrioler une maison à Sainte-Dorothée. » (E. 3)

Selon des témoignages recueillis au moment des entrevues, la présence policière serait non seulement plus marquée près des écoles publiques plus largement fréquentées par les minorités culturelles, mais également l'attitude des policiers y serait différente. Une jeune femme donne ses impressions en rapport avec les différences de traitement observées :

« J'étais dans une école où il n'y a pas beaucoup d'immigrants. Là-bas, la police était là, c'était pour des questions de drogue pis ce n'était pas une grosse histoire. Tandis qu'à XXXXXX, c'était une école avec une majorité d'immigrants, donc là-bas c'était l'agressivité verbale, physique, honnêtement ça m'a choqué parce que j'ai passé d'une école privée à cette école publique là. Et, la différence de comment on traite les gens, ça m'a vraiment choquée et j'en parle encore avec ma famille, avec mes amis et ce changement-là a changé ma vie. » (E. 3)

Le témoignage des intervenants est généralement similaire à ceux des jeunes participants. Lors de l'entrevue avec les intervenants, il a été mentionné que les policiers semblent cibler des jeunes issus de communautés ethnoculturelles, en raison de l'augmentation des délits perpétrés par certains jeunes provenant de ces mêmes communautés. Cependant, plusieurs intervenants ont plutôt exprimé l'opinion selon laquelle les jeunes issus des communautés culturelles sont sur surveillés et que le taux de criminalité de ceux-ci n'est pas proportionnel à la surveillance qu'ils subissent. De plus, ils ont indiqué que l'interaction entre l'origine ethnique et l'âge semblait constituer des motifs pour surveiller davantage les jeunes issus de ces communautés, particulièrement les Noirs et les Arabes.

En effet, plusieurs jeunes de communautés ethnoculturelles ont fait part aux intervenants du sentiment d'injustice qu'ils ressentent face aux multiples interpellations : « Pourquoi moi? Pourquoi les personnes qui sont le plus souvent interpellées doivent-elles avoir les cheveux noirs et frisés comme les Noirs et certains Arabes? ». Les intervenants ont également soulevé le fait que certains parents ayant vécu de la répression policière dans leur pays d'origine sont peinés de voir le traitement accordé à leurs enfants par la police au Québec.

3.5 Le vécu des interpellations par les jeunes femmes

Les jeunes femmes ont vécu et exprimé sensiblement les mêmes situations et émotions que les jeunes hommes. Cependant, aucune des jeunes femmes rencontrées n'a mentionné avoir vécu de violence physique ou de brutalité policière.

Analyse

4. Analyse et recommandations

4.1 Conditions gagnantes

À la lumière des témoignages recueillis à l'occasion des groupes de discussion et des entrevues individuelles, le CCJL juge important d'indiquer les conditions préalables à toute nouvelle mesure visant à susciter une connaissance mutuelle, accroître le dialogue et assurer un rapprochement entre les jeunes Lavallois et le Service de police. Ces conditions gagnantes seront associées à des activités et mesures structurantes dont le contenu fera l'objet d'une analyse découlant de la littérature sur la réalité policière au Québec et des données les plus récentes sur les relations entre jeunes Québécois et le Service de police.

4.1.1 Démarche multidisciplinaire en concertation avec les acteurs des milieux scolaire et communautaire

À l'instar des entrevues réalisées auprès des jeunes et des intervenants, le CCJL reconnaît que les rapports entre les services policiers et les jeunes sont devenus de plus en plus complexes, principalement parce que les policiers doivent lutter contre de nouvelles formes de criminalité, mais aussi parce que leur intervention couvre un large spectre englobant les violences sexuelles et conjugales, le soutien aux jeunes et familles en difficulté, aux jeunes et familles issues de l'immigration ainsi qu'aux jeunes vivant avec des problèmes de santé mentale (Québec, 2021b). Le CCJL préconise à cet effet une démarche de concertation impliquant différents acteurs du milieu scolaire et communautaire en lien avec la jeunesse afin d'apporter l'expertise et l'expérience nécessaires pour intervenir et appréhender ces différents contextes. C'est d'ailleurs un point qui a été maintes fois soulevé par les intervenants jeunesse.

Nous notons par ailleurs que le SPL collabore déjà avec différentes instances (ex. : partenariat avec les organismes de la santé par la division de l'urgence sociale, participation à la Table gang de rue, collaboration avec le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social).

Le CCJL invite cependant le SPL à assumer un nouveau leadership centré sur les besoins des jeunes en établissant un espace concerté avec des intervenants sociaux (travailleurs de rue, intervenants de milieu, intervenants jeunesse, intervenants communautaires interculturels) et scolaires (intervenants communautaires scolaires, éducateurs spécialisés, etc.) afin de comprendre les réalités psychosociales, scolaires, ethnoculturelles, professionnelles des jeunes lavallois. Il s'agira en ce sens d'un espace coconstruit où chaque acteur social pourra partager et croiser de l'information, construire des projets communs, discuter de problèmes et d'enjeux concernant cette catégorie de la population à l'étude (Bourque, 2009). Une telle concertation servira à intervenir sur le terrain en ayant un regard holistique, intégré et actualisé à l'égard des défis vécus par les jeunes lavallois.

4.1.2 Intervention de proximité auprès des jeunes : l'intérêt d'une approche communautaire

Comme l'indiquent les résultats, les jeunes et les intervenants ont mentionné avoir eu des expériences positives avec les agents sociocommunautaires qui adoptent une méthode d'intervention particulière, soit l'approche communautaire. Appliquée depuis 1992 dans certains corps policiers au Québec, l'approche communautaire vise à rapprocher et à renforcer la confiance de la population à l'égard des organisations policières à partir d'une intervention policière basée sur la prévention et la proximité avec les citoyens. Cette approche permet d'apporter des solutions tangibles et durables aux problèmes décelés et de mieux ancrer les services policiers au sein des communautés (Québec, 2000).

À cet égard, le CCJL salue la nouvelle offre de service en sécurité publique sur le territoire qui prévoit la mise en place de l'Escouade prévention, formée d'une vingtaine d'agents d'intervention communautaire (AIC) exclusivement dédiée à la prévention (Laval, 2020).

Cependant, malgré les interactions positives avec les agents d'intervention communautaire soulevées par les jeunes et les intervenants, les manières d'agir des forces de police lors des interpellations, telles l'attitude négative de l'agent, l'usage de propos discriminatoires, le caractère fréquent des interpellations sont considérées par les jeunes comme des pratiques répressives.

Le CCJL encourage le SPL à miser sur la proximité et l'approche communautaire avec les jeunes, non seulement pour les agents d'intervention communautaire (escouade prévention), mais également pour les autres policiers qui sont appelés à intervenir auprès des jeunes.

La pertinence d'une intervention basée sur cette approche auprès des jeunes et de la population est soulignée par la littérature : une recherche effectuée auprès des jeunes Noirs montréalais de 18 à 25 ans a fait ressortir que les interventions policières basées sur une interaction positive, respectueuse et cordiale créent une certaine proximité et engendrent des attitudes favorables chez ces jeunes hommes, ces derniers étant plus susceptibles de collaborer avec les forces de l'ordre (Fable, 2014). Le programme *Ski dur* développé par un agent sociocommunautaire à la Ville de Mont-Tremblant et ciblant un groupe de jeunes consommant de l'alcool et commettant divers crimes et méfaits a entraîné en l'espace de cinq ans une réduction des délits et un rapprochement entre policiers et jeunes⁴. De façon générale, les projets de concertation police-organisme communautaire-secteur public basés sur cette approche ont tous eu du succès auprès de la population concernée et les impacts du modèle de police communautaire en termes de proximité ont été relevés par des participants aux consultations sur la réalité policière au Québec organisées par le ministère de la Sécurité publique du Québec (Montréal, 2020; Québec, 2021b).

4.1.3 Évaluation régulière des activités et des mesures qui seront entreprises

Le *Nouveau regard sur le SPL* ainsi que de la nouvelle offre de service du SPL annoncent la mise en place de plusieurs nouvelles pratiques et de nouveaux modes de fonctionnement. Le présent avis propose également de nouvelles mesures et activités pour améliorer la relation entre les jeunes et le SPL.

Il s'avère essentiel que des cibles et des indicateurs de réussite soient définis et qu'une évaluation des activités et des mesures qui seront entreprises par le SPL puisse régulièrement être menée.

⁴ [Police communautaire | Fédération des policiers et policières municipaux du Québec \(fpmq.org\)](https://www.fpmq.org/)

4.2 Activités à mener

Nous tenons d'abord à souligner que les policiers lavallois participent à de multiples initiatives pour soutenir la communauté lavalloise (ex. : activité de paniers de Noël de Moisson Laval, tour cycliste des policiers de Laval, collecte de sang des policiers, défi de l'Ours polaire ⁵). Outre ces activités d'implication sociale nommées dans le Rapport d'activité de la police (SPL, 2019), nous avons détaillé au point 1.3 certaines activités du SPL qui sont spécifiquement en lien avec les jeunes (ex : projet Préven-quête, ateliers sur l'alcool au volant).

Nous notons que dans le cas des activités visant la jeunesse, la vaste majorité a pour objectif de prévenir la criminalité en sensibilisant les jeunes sur certains enjeux de sécurité (ex. : alcool au volant, violences amoureuses). Peu d'activités visent à mieux connaître les jeunes et leur milieu. Or, il s'agit d'un élément soulevé par les jeunes et les intervenants : la police ne connaît pas leur réalité, particulièrement celle des jeunes issus de l'immigration. La méconnaissance de la réalité des communautés culturelles est perçue par les intervenants comme l'une des causes des interactions conflictuelles entre jeunes et policiers, une situation documentée il y a une quinzaine d'années dans l'avis sur la problématique du profilage racial à Montréal par le Conseil interculturel de Montréal (CIM, 2006).

Afin de répondre au mandat confié par le comité exécutif, et pour donner suite aux échanges avec les jeunes et les intervenants jeunesse, le CCJL propose donc quelques activités qui misent sur des intérêts partagés et qui permettront de susciter une connaissance mutuelle, accroître le dialogue et assurer un rapprochement entre les jeunes Lavallois et le Service de police.

Nous rappelons toutefois, tel que mentionné précédemment, qu'il est essentiel d'établir une collaboration préalable avec les acteurs de la communauté et du milieu jeunesse afin de trouver et mettre en place des activités pertinentes auxquelles les jeunes s'intéresseront et qui répondront réellement aux objectifs établis.

⁵ Service de police de Laval. *Rapport d'activité 2019*, p.20 En ligne : <https://www.laval.ca/police/Documents/rapport-activite-2019.pdf>

4.2.1 Activités d'immersion auprès des élèves de 3^e et 4^e secondaire

Le CCJL propose un programme d'exploration du métier de policier offert aux élèves de la 3^e et 4^e secondaire⁶. Ce programme aura pour mandat d'aider ces jeunes à se familiariser avec le milieu policier et à leur faire découvrir l'aspect enrichissant et gratifiant de cette profession. Il s'agira d'un stage estival d'une semaine de 35 heures où les jeunes seront sélectionnés principalement dans les écoles situées dans des quartiers plus défavorisés ou dans des secteurs ayant une forte concentration de population immigrante. Un stage d'une semaine permet au jeune de non seulement mieux comprendre le métier, mais également de développer une relation avec le ou les policiers avec qui il sera en contact durant cette période. Cette initiative remplit donc également l'objectif de susciter une connaissance mutuelle des jeunes et de la police, ainsi celui de favoriser une relève diversifiée.

4.2.2 Activités sportives coconstruites

Une autre activité est l'organisation de tournois de soccer ou de basket-ball avec des jeunes et des policiers, mais dans une optique de co-construction du début à la fin avec les partenaires du milieu sportif et communautaire, les parents et les groupes de citoyens. Dans cette perspective, les modalités et règles du jeu, l'échéancier, la répartition des tâches, etc. doivent être pensés et organisés de façon conjointe tant par les jeunes que les policiers qui pourront être indistinctement entraîneur, assistant-entraîneur, bénévole. Au-delà de l'avantage attribué par la pratique d'un sport, ce projet coconstruit permettra aux policiers de comprendre les milieux des jeunes, d'échanger avec ces derniers, de faire tomber des préjugés de part et d'autre tout en recueillant les inquiétudes et les suggestions des parents. Rappelons que ces tournois doivent respecter la réalité démographique du terrain par l'intégration des jeunes lavallois issus de l'immigration.

Outre ce genre d'activité qui serait plutôt ponctuel, nous encourageons aussi le personnel du SPL (patrouilleurs, cadres, agent d'intervention communautaire, etc.) à s'impliquer comme

⁶Le CCJL s'inspire du modèle du programme Classes Affaires mis sur pied en 2001 par l'organisme Montréal Relève <https://louis-joseph-papineau.cssdm.gouv.qc.ca/ecole/partenaires/classes-affaires/>.

bénévole dans des ligues de sport déjà existantes (ex. : football, soccer ou basketball) où il aura l'occasion de mieux connaître les jeunes Lavalloises et Lavallois, particulièrement les jeunes issus de l'immigration.

4.2.3 Rencontre avec un policier

Déjà initiée par le SPL sous le nom de *Café avec un policier*, cette activité permet aux policiers et aux citoyens de discuter librement de divers sujets de sécurité publique et des préoccupations qui touchent les membres de la communauté. De plus, il s'agit d'une opportunité pour renforcer les relations entre les citoyens et les policiers⁷.

La version que nous proposons consiste cependant à accueillir les policiers dans différents lieux fréquentés par les jeunes, comme les maisons de jeune ou le local étudiant d'établissements postsecondaires, pour échanger de façon informelle (en présence d'un intervenant jeunesse) avec les jeunes sur diverses thématiques. Cette stratégie est gagnante, car les entrevues indiquent que les jeunes lavallois se sentent en sécurité quand les interactions se déroulent en présence d'intervenants de confiance. Plusieurs formules sont possibles : les jeunes peuvent préalablement choisir le thème à débattre et les questions à poser aux policiers ou exprimer leur préoccupation face à une réalité (profilage racial, brutalité policière); un policier peut donc faire état de son parcours familial, scolaire et professionnel, des joies et des enjeux reliés à son métier. Les jeunes peuvent aussi visionner un documentaire sur les relations police-jeune qui fera l'objet d'une discussion sur les inquiétudes qui ressortent à la suite de la séance. Le policier peut aussi venir discuter de manière très informelle, en jouant au babyfoot ou au ping-pong par exemple.

4.2.4 Matches d'improvisation

Toujours en concertation avec les milieux scolaire et communautaire, il serait aussi intéressant pour les policiers de participer à des matches d'improvisation avec des jeunes.

⁷ <https://www.lechodelaval.ca/actualites/faits-divers/336097/prenez-un-cafe-avec-les-policiers-du-service-de-police-de-laval>

L'improvisation est un jeu d'équipe, qui permet d'utiliser son imagination et d'aborder différents thèmes dans une ambiance détendue et ludique. Les équipes regrouperaient des jeunes et des policiers, et certains des thèmes abordés pourraient être en lien avec les relations entre les jeunes et la police. Une discussion pourrait suivre ces matchs afin d'aborder les relations entre les jeunes et la police et réfléchir ensemble à des pistes de solution.

4.3 Prix au sein du SPL pour souligner l'engagement auprès des jeunes

La plupart des activités décrites plus haut impliquent la présence et la participation active des policiers de Laval. L'engagement de ces policiers auprès des jeunes devrait être encouragé, souligné et récompensé. Les membres du CCJL proposent que le SPL remette un prix *Engagement* au sein du corps policier, à un ou plusieurs policiers s'étant engagés de manière exceptionnelle auprès des jeunes. Cette initiative permettrait de souligner l'implication des policiers, mais aussi de renvoyer l'image d'une police proche des jeunes et des communautés.

4.4 Mesures structurantes

Lorsque les pistes de solution ont été abordées lors des groupes de discussion avec les jeunes et les intervenants, c'est en très grande majorité, des actions plus structurantes comme la formation des policiers ou les politiques d'interpellation qui furent soulevées. Nous ne pouvons donc pas terminer cet avis sans proposer différentes mesures encadrant les interactions entre les jeunes et les policiers qui auront un effet positif à long terme sur leur relation.

4.4.1 Lignes directrices en lien avec l'intervention auprès des jeunes dans la politique d'interpellation

Selon les témoignages recueillis, c'est surtout lors des interpellations que les jeunes se sentent discriminés en raison de leur âge ou de leur race/origine ethnique. Sur cette question,

la consultation publique sur la discrimination systémique menée par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) durant deux années (septembre 2009 à mars 2011) avait déjà confirmé le phénomène de sur-surveillance des membres de minorités visibles au Québec, en particulier les « jeunes qui sont de grands utilisateurs de l'espace public et [à qui on attribue] une plus grande propension à la déviance » (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse [CDPDJ], 2012, p. 11). Plus récemment, à l'analyse des données d'interpellations réalisées par les policiers montréalais entre 2014 et 2017, un rapport réclamé par la Ville de Montréal a conclu que les Noirs, les Autochtones et les jeunes Arabes sont particulièrement victimes de « biais systémiques dans l'interpellation » par les agents du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) (Armony, Hassaoui et Mulone, 2019, p. 112). Dans le rapport sur le racisme au Québec, le groupe d'action contre le racisme mandaté par le gouvernement du Québec reconnaît l'interpellation racialement ciblée et recommande aux corps policiers d'interdire les interpellations aléatoires et d'offrir de la formation continue sur la discrimination, le racisme et le profilage⁸. Rappelons que de jeunes adolescents, notamment parfois des jeunes de 13 ans, se font interpellés par le SPL, alors qu'ils sont en période de construction identitaire et en transition vers l'âge adulte et donc plus vulnérables que les adultes au regard d'autrui et aux interpellations abusives (Gallant, 2013).

Dans l'objectif d'offrir un service de proximité de qualité à l'ensemble des citoyens, la Ville de Laval et le SPL ont annoncé l'élaboration d'une politique sur les interpellations policières qui « aura pour objectif d'assurer que toute interpellation sera exempte de discrimination » (Laval, 2020, p. 8). Le CCJL salue cette initiative et recommande dans la même veine au SPL de prendre la mesure suivante :

Recommandation 1

Élaborer des lignes directrices en matière d'interpellation portant spécifiquement sur les interpellations des jeunes.

⁸ https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/politiques_orientations/Groupe_action_racisme/FEU_GroupeActionRacisme.pdf?1607961664

Idéalement, ces lignes directrices qui tiendront compte de la réalité des jeunes et devront être développées en concertation avec le milieu jeunesse et impliquer les jeunes.

4.4.2 Mise en place de collectes de données d'interpellation qui tiennent compte de l'âge

En ce qui concerne les données d'interpellation, la Commission des droits de la jeunesse et des droits de la jeunesse avait recommandé que les services de police « aient l'obligation de rendre publiques annuellement les données relatives au suivi systématique des données d'interpellation enregistrées, notamment en fonction des motifs de discrimination pertinents » (CDPDJ, 2012, p. 10). La collecte et la publication des données d'interpellation visent à analyser l'étendue et le processus du profilage racial au sein d'un corps policier et à sensibiliser les policiers aux effets contre-productifs du profilage racial dans la lutte à la criminalité (CDPDJ, 2012). Cette démarche s'avère d'autant plus nécessaire que de jeunes participants issus de communautés ethnoculturelles ont indiqué être davantage victimes d'interpellations policières répétées et/ou abusives, en raison de leur âge et de leur origine ethnique.

Le SPL s'est engagé dans le cadre de la réforme de ses pratiques, à « développer et mettre en place un système de collecte de données à partir des données générées par le Service de police dans le cadre de ses activités afin de développer des indicateurs en lien avec l'appartenance raciale des personnes interpellées » (Laval, 2020, p. 7).

Nous appuyons cette action et nous faisons la recommandation suivante, dans le cadre de cet avis :

Recommandation 2

Développer et mettre en place un système de collecte de données qui comprenant l'âge et l'appartenance ethnique des personnes interpellées et pour lesquels les résultats seront rendus publics annuellement.

Nous pensons en ce sens que croiser l'âge⁹ et l'appartenance ethnique dans le contexte des interpellations et rendre publiques ces données peut aider à documenter les interpellations discriminatoires fondées sur l'âge et/ou l'appartenance ethnique et à prendre les mesures appropriées pour y mettre fin.

4.4.3 Processus de plainte

Selon la littérature, la procédure de plainte pour un manquement ou une omission concernant un devoir ou une norme de conduite prévue par le Code de déontologie des policiers du Québec est généralement perçue comme complexe et l'information à ce sujet est peu accessible (CDPDJ, 2012); par ailleurs, une recherche sur l'expérience de profilage racial chez de jeunes Montréalais a révélé que les plus jeunes ne manifestent pas une conscience critique qui les porte à rechercher l'information pertinente pour défendre leurs droits et porter plainte (Casséus, 2016). Comme l'indiquent les entrevues, la majorité des jeunes croient que les policiers jouissent d'une impunité et que le système de justice n'est pas équitable.

Nous soutenons par conséquent qu'il est important que les jeunes et leurs parents soient outillés pour porter plainte et se sentent soutenus durant ce processus. Le CCJL recommande ainsi de :

⁹ Lorsqu'il est question de l'âge, il s'agit de l'âge (ou d'une tranche d'âge ex. : 16-25 ans) perçu par le policier.

Recommandation 3

Rendre plus accessibles les mécanismes de plaintes en faisant en sorte :

- Qu'une brochure informant les jeunes des différentes procédures pour porter plainte ainsi que des organismes pouvant les aider dans ce processus soit disponible et visible dans les postes de police ainsi que dans les organismes jeunesse du milieu, le CISS et les écoles lavalloises.;
- Que la possibilité de porter plainte soit facilement repérable sur la page d'accueil du site du SPL et dirige vers une page contenant les indications claires quant aux façons de porter plainte et les coordonnées des organismes pouvant aider les jeunes dans ce processus;
- Que la possibilité de porter plainte soit facilement repérable sur la page Facebook du SPL;
- Que toutes les informations relatives au processus de plainte soient écrites dans un langage clair et accessible pour les jeunes;
- Que le rapport d'activité du SPL inclut une section sur les plaintes, spécifiant les plaintes qui sont effectuées par ou pour des jeunes.

4.4.4 Formation policière en lien avec les jeunes

Les jeunes participants et les intervenants ont indiqué que les policiers gagneraient à être mieux formés sur deux aspects : les communautés culturelles et l'intervention en milieu interculturel ainsi que le développement psychosocial des jeunes et l'intervention auprès des jeunes.

La Ville de Laval a d'ailleurs déjà annoncé qu'elle rendra obligatoire chez les policiers une formation sur les relations interculturelles et qu'elle évaluera dorénavant les performances en matière de compétence interculturelle dans les critères d'évaluation de la progression professionnelle (Laval, 2020, p. 5). Nous appuyons cette démarche et précisons qu'il est important que cette formation traite également des jeunes issus de l'immigration et des défis auxquels ils font face.

Par ailleurs, tel que mentionné par les intervenants, certaines réactions de confrontation des jeunes sont liées à leur désir d'autonomie, d'expérimentation et d'individuation (Bee, Boyd et François, 2017). Étant donné que les policiers sont des professionnels, formés pour intervenir lors de situations de crise et qu'ils sont détenteurs de pouvoir, il leur revient de déceler les besoins derrière certaines réactions et de ne pas se laisser aspirer dans une dynamique qui ne requerrait pas au départ l'emploi de la force. Néanmoins, certains contextes (ex. : pandémie de covid-19) peuvent favoriser l'émergence de comportements jugés indésirables chez les jeunes. Bien que la formation initiale des policiers couvre l'intervention auprès des jeunes, la jeunesse est en constante évolution et nous trouvons important que l'intervention auprès des jeunes fasse l'objet d'une formation continue. Nous recommandons ainsi au SPL de :

Recommandation 4

Dispenser aux policiers une formation, régulièrement actualisée, sur le développement psychosocial des jeunes et l'intervention auprès des jeunes.

Conclusion

Le CCJL a été mandaté par le Comité exécutif de la Ville de Laval afin qu'il :

- produise un état de situation sur les relations entre les jeunes Lavallois de tous les horizons et le Service de police de Laval, en portant une attention particulière à la situation des jeunes issus des communautés culturelles ;
- recommande des mesures à prendre et des activités à mener pour susciter une connaissance mutuelle, accroître le dialogue et assurer un rapprochement entre les jeunes Lavallois et le Service de police.

L'analyse des entrevues menées auprès des jeunes et des intervenants a révélé que les relations entre les jeunes et la police de Laval comportent certains défis liés très souvent aux situations d'interpellation qui sont qualifiées par les jeunes comme étant abusives et menées parfois en fonction de l'âge et de l'appartenance raciale. La majorité des jeunes issus de communautés ethnoculturelles ont mentionné ne pas avoir confiance en la police, une situation de méfiance également rapportée par les intervenants qui indiquent entre autres que plusieurs policiers semblent peu ou mal connaître la réalité des jeunes et des communautés culturelles.

Fort de ces résultats, le CCJL a cru bon de recommander des activités et des mesures pour assurer le rapprochement entre les jeunes et le SPL. En premier lieu, des activités qui favoriseront une connaissance mutuelle ont été proposées: stages, activités sportives, rencontres, improvisation. En deuxième lieu, des mesures plus structurantes ont également été recommandées : l'élaboration de lignes directrices en matière d'interpellation qui tiennent compte de la réalité des jeunes; la mise en place d'un système de collecte de données qui comprend l'âge et l'appartenance ethnique des personnes interpellées et dont les résultats seront annuellement rendus publics, l'amélioration du processus pour que les jeunes puissent déposer une plainte ; l'amélioration de la formation portant sur l'intervention et le développement psychosocial des jeunes.

Toutefois, la mise en œuvre des activités et mesures proposées exige au préalable qu'une démarche multidisciplinaire soit menée en concertation avec les acteurs des milieux scolaire et communautaire, dans une approche communautaire et de proximité par l'ensemble du SPL, et qu'une évaluation régulière des activités et des mesures entreprises soit menée.

Par ailleurs, bien que les jeunes et les intervenants aient abordé à plusieurs reprises le profilage racial et que plusieurs des recommandations aideront certainement à contrer ce phénomène, l'analyse ne s'est pas centrée sur cette problématique puisque cette question fait l'objet d'un avis du Comité consultatif sur les relations interculturelles de Laval (CCRIL).

Somme toute, le CCJL croit que le présent contexte marqué par plusieurs changements au sein du SPL se prête aux recommandations et mesures proposées et espère que le SPL sera un *leader* dans la modification des pratiques et dans la transformation des relations entre les jeunes et la police. Le CCJL demeure présent pour accompagner le SPL, les jeunes et les organismes communautaires dans cette démarche inclusive, concertée et source d'harmonie sociale pour Laval et ses jeunes.

Remerciements

Les membres du CCJL tiennent en tout premier lieu, à remercier tous les jeunes qui ont participé aux groupes de discussion pour le présent avis. Merci de nous avoir non seulement consacré de votre temps pour cet avis, mais également d'avoir fait preuve d'ouverture afin de partager vos expériences avec le SPL.

Merci également aux intervenants et professionnels travaillant avec la jeunesse lavalloise ayant contribué à cet avis. Votre savoir et votre expérience auprès des jeunes nous ont grandement éclairés et ont permis de rendre cet avis, et les recommandations qui en découlent, encore plus précises et pertinentes.

Merci aux employés des différents Services à la Ville de Laval qui ont répondu à nos questions et qui nous ont éclairés sur différents aspects en lien avec la jeunesse lavalloise. Un merci particulier au Service de police qui a collaboré tout au long des démarches ayant mené à cet avis.

De plus, les membres remercient Thierry Casséus, chercheur-rédacteur pour cet avis. Son approche accessible auprès des membres du CCJL, mais également envers les jeunes ayant participé aux groupes de discussion, a permis de véritablement avoir recours à l'apport de la jeunesse lavalloise pour cet avis.

Finalement, un merci tout particulier au Comité exécutif d'avoir accordé cet important mandat au CCJL, faisant ainsi preuve de confiance à son égard.

Références

Alerte, M. (2020). *Rapport d'activité 2020*. Comité consultatif jeunesse de Laval. <https://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/A-propos/comite-consultatif-jeunesse/CCJL-rapport-activite.pdf>

Armony, V., Hassaoui, M. & Mulone, M. (2019). *Les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées. Analyse des données du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) et élaboration d'indicateurs de suivi en matière de profilage racial*. https://spvm.qc.ca/upload/Rapport_Armony-Hassaoui-Mulone.pdf

Bee, H. L., Boyd, D. et G., François (2017). *Les âges de la vie : psychologie du développement humain* (5e éd.). ERPI Éditeur.

Bernard, L. et McAll, C. (2010). « Jeunes Noirs et système de justice: La mauvaise conseillère ». *Revue du CREMIS*, 1, 3, 7-14. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/jeunes-noirs-et-systeme-de-justice-la-mauvaise-conseillere/>

Bourque, D. (2009). *Concertation et partenariat. Entre levier et piège du développement des communautés*. Presses de l'Université du Québec.

Boutin, G. (2018). *L'entretien de groupe en recherche et formation*. JFD éditions.

Casséus, T. (2016). *Entre contestation et résignation: L'expérience de profilage racial de jeunes racisés ayant reçu des constats d'infraction dans le cadre du contrôle de l'occupation de l'espace public montréalais*. [Mémoire de maîtrise, Université de Montréal]. Papyrus. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/16228>

Conseil Interculturel de Montréal (2006). Avis sur la problématique du profilage racial à Montréal. http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/conseil_interc_fr/media/documents/Avis_profilage_racial.pdf

Eid, P., Turenne, M. et Magloire, J. (2011). *Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racistes. Rapport de la consultation sur le profilage racial et ses conséquences*. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. https://www.cdpedj.qc.ca/storage/app/media/publications/Profilage_rapport_FR.pdf

Fable, V. (2014). *Le contact des policiers avec les citoyens : les perceptions de jeunes hommes noirs de la ville de Montréal* [Mémoire de maîtrise, Université de Montréal]. Papyrus. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/11471>

Fontaine, A. (2011). *La culture du travail de rue : une construction quotidienne* [Thèse de doctorat, Université de Montréal]. Papyrus. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/5178>

Gallant, N. (2013). Regard sur le rôle du regard d'autrui dans la construction identitaire des jeunes. Dans Gallant, N. et A. Pilote (dir.), *La construction identitaire des jeunes* (p. 211-230). Presses de l'Université Laval.

Gauthier, M. (2005). Les représentations de la jeunesse. Un chantier ouvert. *Globe*, 8 (2), 23–40. <https://doi.org/10.7202/1000908ar>

Laval (2020). *Nouveau regard sur le service de police de la ville de Laval*. <https://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/publications/nouveau-regard-spl.pdf>

Livingstone, A.-M., Rutland, T. et Alix, S. (2018). *Le profilage racial dans les pratiques policières : Points de vue et expériences de jeunes racisés à Montréal*. Rapport de recherche. MTLsansProfilage. https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P100/8-45_mtlsansprofilage.pdf

Lochak, D. (2004). La notion de discrimination. *Confluences Méditerranée*, 48. http://www.revues-plurielles.org/uploads/pdf/9_48_2.pdf

Montréal (2020). *Politique sur les interpellations policières du SPVM*. Service de police de la Ville de Montréal. <https://spvm.qc.ca/fr/Fiches/Details/Politique-sur-les-interpellations-policieres->

Paillé, P. et Mucchielli, A. (2016). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. (4e éd.). Armand Colin.

Québec (2021a). *Portrait sociodémographique et de santé 2020 des jeunes de 0 à 7 ans de Laval*. Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval.

<https://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/A-propos/politiques-municipales/portrait-sociodemographique-sante-jeunes-0-17-ans-laval-synthese.pdf>

Québec (2021a). *Rapport final. Modernité, Confiance, Efficience*. Comité consultatif sur la réalité policière.

https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/pratiques_policieres/rapport_ccrp_final.pdf

Québec (2000). *Vers une police plus communautaire. Politique ministérielle*. Ministère de la Sécurité publique.

https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/publications/politique_police_communautaire/politique_police_communautaire.pdf

Savoie-Zajc, L. (2011). Triangulation (technique de validation par). Dans A. Mucchielli (dir.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines* (3^e éd., p. 285, 286). Armand Colin.

Turenne, M. (2005). *Le profilage racial. Mise en contexte et définition*. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.

https://www.cdpedj.qc.ca/storage/app/media/publications/profilage_racial_definition.pdf

Service de police de Laval (2018). *Rapport d'activités 2018*.

<https://www.laval.ca/police/Documents/rapport-activite-2018.pdf>

Service de police de Laval (2019). *Rapport d'activités 2019*.

<https://www.laval.ca/police/Documents/rapport-activite-2019.pdf>

Service de police de Laval (2021). *Activités en lien avec la communauté*.

Statistique Canada (2016). *Recensement de 2016*. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/index-fra.cfm>

Lexique

Discrimination raciale : toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique (Lochak, 2004 :19).

Immigrant : Personne qui est, ou qui a déjà été, un immigrant reçu ou résident permanent. Il s'agit d'une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence¹⁰.

Immigrant récent : Personne établie au Canada de façon permanente depuis moins de cinq ans¹¹.

Jeunesse : désigne, non une catégorie descriptive, mais une catégorie sociologique qui concerne le passage du statut d'un âge (l'adolescence) à un autre (l'âge adulte) et qui est liée des changements sociaux et économiques qui contribuent à la transformation des rapports d'âge (Gauthier, 2005, p. 25). Dans notre avis, les jeunes participants étaient âgés de 18 à 25 ans, quoique la plupart des expériences relatées se sont déroulées durant leur adolescence (entre 12 et 17 ans).

Minorité visible : Selon la Loi sur l'équité en matière d'emploi, on entend par minorités visibles « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Il s'agit principalement des groupes suivants : Sud-Asiatique, Chinois, Noir, Philippin, Latino-Américain, Arabe, Asiatique du Sud-Est, Asiatique occidental, Coréen et Japonais¹².

Profilage racial : Toute action prise par une ou des personnes d'autorité à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de protection du public, qui repose sur des facteurs tels la race, la couleur, l'origine ethnique ou

¹⁰ [Dictionnaire. Recensement de la population, 2016 - Immigrant \(statcan.gc.ca\)](http://statcan.gc.ca/dictionnaire/recensement/2016-immigrant)

¹¹ [Portrait des immigrants au Canada \(statcan.gc.ca\)](http://statcan.gc.ca/portrait-immigrants-canada)

¹² <http://lois-laws.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-96-470/index.html>

nationale ou la religion, sans motif réel ou soupçon raisonnable, et qui a pour effet d'exposer la personne à un examen ou à un traitement différentiel (Turenne, 2005, p. 48).

Résident permanent : Un résident permanent est une personne qui a obtenu le statut de résident permanent en immigrant au Canada, mais qui n'est pas encore citoyen canadien. Les résidents permanents sont citoyens d'autres pays¹³.

¹³ Comprendre Statut RP - Canada.ca



Annexes

Annexe 1

Affiche de recherche

**Viens partager ta perception
de la police de Laval**

Lors d'un groupe de discussion organisé par
le Comité consultatif jeunesse de Laval

**TU AS ENTRE 18 ET 30 ANS
TU HABITES À LAVAL
TU AS EU AU MOINS UN CONTACT
AVEC LA POLICE DE LAVAL?**

TON EXPÉRIENCE ET TON POINT DE VUE NOUS INTÉRESSENT

Si tu es intéressé, tu peux rejoindre
Thierry Casséus au 438-503-7981 / thierry.casseus@umontreal.ca

**Une compensation de 20\$
est prévue pour ta participation.**

Au plaisir de te rencontrer.

Annexe 2

Profil sociodémographique

QUESTIONNAIRE SOCIODÉMOGRAPHIQUE

État de la situation sur les relations entre les jeunes Lavallois et le Service de police de Laval

Mandataire : Comité Consultatif Jeunesse de Laval (CCJ)

Chercheur/rédacteur : Thierry Casséus, doctorant en travail social et chargé de cours à l'École de travail social de l'Université de Montréal

Surnom du participant :

Téléphone de contact :

Ces questions vont permettre de vous décrire sommairement et de parler un peu de vos expériences avec la police. Ces informations sont importantes, mais vous pouvez refuser de répondre à une ou plusieurs questions sans préjudice. Veuillez souligner les réponses fournies ou complétez au besoin.

I. Profil sociodémographique du-de la participant-e

1. **Votre genre :**

- Homme
- Femme
- Autre (précisez au besoin) :

2. **Votre groupe d'âge :**

- 18-22
- 23-27
- 28-32
- 33-37

3. **Votre plus haut niveau de scolarité complété :**

- Aucun certificat, diplôme ou grade
- Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent (ex. : TENS)
- Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers
- Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire
- Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat

- Baccalauréat
- Certificat, diplôme ou grade universitaire supérieur au baccalauréat
- Autre (précisez) : _____

3. **Catégories de population auxquelles vous vous identifiez ou auxquelles vous êtes désigné** (cochez toutes les réponses qui vous concernent) :

- Blanc
- Premières Nations
- Métis, Inuit
- Noir
- Latino-Américain
- Arabe
- Asiatique
- Précisez (Haïtien, Marocain, Chilien, etc.) : _____

4. Dans quel pays êtes-vous né (e): _____

6. Dans quel quartier de Laval résidez-vous en ce moment :

- Laval-Ouest
- Laval-sur-le-Lac
- Îles-Laval
- Sainte-Dorothée
- Chomedey
- Fabreville
- Sainte-Rose
- Vimont
- Auteuil
- Laval-des-Rapides
- Pont-Viau
- Auteuil
- Duvernay
- Saint-François
- Saint-Vincent-de-Paul

II. Expérience avec la police de Laval

7. Combien de fois avez-vous eu des interactions avec la police de Laval?

- 1 fois
- 2 fois
- 3 fois
- Plus de 3 fois

8. Dans quel (s) quartier(s) de Laval avez-vous connu vos expériences avec le Service de police de Laval (vous pouvez cocher différents quartiers en fonction de vos expériences) :

- Laval-Ouest
- Laval-sur-le-Lac
- Îles-Laval
- Sainte-Dorothée
- Chomedey
- Fabreville
- Sainte-Rose
- Vimont
- Auteuil
- Laval-des-Rapides
- Pont-Viau
- Auteuil
- Duvernay
- Saint-François

- Saint-Vincent-de-Paul

9. Votre expérience avec la police de Laval était-elle :

- Négative
- Positive
- Ni l'une ni l'autre
- Un peu des deux

10. A quoi attribuerez-vous vos contacts avec la police (vous pouvez cocher plusieurs réponses) :

- À votre origine ethnique
- À votre accent
- Parce que vous avez demandé de l'aide
- À vos convictions politiques ou sociales
- Parce que vous viviez-vous dans la rue
- Dans le cadre d'une initiative scolaire ou professionnelle
- Parce que vous fréquentiez un parc
- Parce que vous n'aviez pas votre carte d'autobus
- Pour excès de vitesse
- Pour attroupement illégal
- Parce que vous traversiez la rue à la lumière rouge ou à un endroit interdit
- À cause d'un incident lié à la COVID-19
- Parce que vous êtes familier(e) avec un policier ou ses proches
- Autre raison (précisez) :

11. Êtes-vous intéressé(e) à faire des propositions pour améliorer les relations entre les jeunes Lavallois et le Service de police de Laval?

- Oui
- Non
- Peut-être
- Je ne sais pas

Nous vous remercions pour votre participation !

Annexe 3

Grille d'entrevue (jeunes)

Canevas d'entrevue

État de la situation sur les relations entre les jeunes Lavallois et le Service de police de Laval

- Accueil et présentation
- Lecture et signature du Formulaire de consentement
- Je vous rappelle que ce projet de recherche vise à mieux comprendre, à partir de votre point de vue, les relations entre les jeunes Lavallois de tous les horizons et le Service de police de Laval et à recueillir vos recommandations sur les mesures à prendre et les activités à mener pour susciter une connaissance mutuelle, accroître le dialogue et assurer un rapprochement entre les jeunes Lavallois et le Service de police. C'est votre expérience et votre point de vue qui nous intéressent, il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse.
- Je vous rappelle que lors d'une entrevue de groupe, la confidentialité ne peut être entièrement assurée puisqu'elle dépend de la discrétion de chacun des participants. À cet égard, nous vous demandons de vous engager verbalement vis-à-vis des autres participants à respecter le caractère confidentiel des propos échangés durant la rencontre.
- Avez-vous des questions ? Si vous êtes prêts-es, je vous propose de commencer l'entrevue, elle devrait durer environ de 90 minutes.

SECTION 1 : CONTEXTES D'INTERACTION POLICE-JEUNES LAVALLOIS

1.1. Pour commencer, j'aimerais que vous me parliez du contexte dans lequel vous avez été abordé (e) par la police ou que vous avez abordé la police : était-ce dans un parc, dans la rue, au téléphone, au cours d'une activité scolaire, devant un bloc d'appartement ? Était-ce en compagnie d'amis?

Relance possible : si vous deviez expliquer le contexte dans lequel vous avez abordé ou avez été abordé par la police à un autre jeune ici présent, que lui direz-vous?

SECTION 2 : NATURE ET MOTIFS DES INTERACTIONS

Nous allons maintenant parler de ce qui a motivé la police à vous aborder/ de ce qui vous a motivé à aborder la police et de quelle façon s'est passé ce contact entre vous et la police. Toutes vos expériences m'intéressent, que cela se soit passé positivement ou négativement.

2.1. En a-t-il été de même lors des autres interactions (pour les jeunes qui ont interagi plusieurs fois avec la police)?

Relance possible :

2.2. Qu'est-ce qui a facilité l'interaction entre vous et la police (dans le cas d'une expérience positive)? Qu'est-ce qui a fait obstacle à une interaction harmonieuse avec la police, selon vous (dans le cas d'une expérience négative)?

2.3. Comment comprenez-vous la façon dont la police vous a abordé? Qu'est-ce qui vous fait penser cela (*en fonction des réponses, amener les jeunes à identifier les situations de profilage racial, social, politique ou d'autres discriminations interconnectées*)?

SECTION 3 : LES CONSÉQUENCES DU CONTACT POLICE-JEUNES LAVALLOIS

3.1. Quels ont été, selon vous, les impacts (positifs ou négatifs) de vos contacts avec la police?

Relance possible :

3.2. Y-a-t-il eu des impacts:

- sur votre santé mentale et physique?
- sur la façon dont vous comprenez la société québécoise?
- sur la manière de se voir comme Québécois-e?
- sur la façon de défendre vos droits?

3.3. Qu'est-ce qui vous fait affirmer cela?

3.4. Identifiez-vous des impacts sur vos amis et la famille proche ou élargie?

SECTION 4 : PERCEPTION DU RÔLE ET DU TRAVAIL DE LA POLICE

Abordons maintenant votre compréhension du rôle et du travail de terrain effectué par le Service de police de Laval :

4.1. Est-ce que vous pensez que le Service de police de Laval répond à sa mission qui est: *«de promouvoir et de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique ainsi que de sauvegarder la vie et les biens des citoyens en faisant respecter les lois, dans le respect des droits et des libertés des chartres canadienne et québécoise »?*

Expliquer que les droits mentionnés ici ont rapport au droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne ainsi qu'au droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

4.2. Comment comprenez-vous le travail de terrain qu'ils effectuent à Laval de manière générale et plus particulièrement auprès des jeunes Lavallois?

Relance possible (choisir une ou plusieurs activités de terrain effectuées par la police) :

4.3. Par exemple, que pensez-vous du projet Préven-Quête qui permet aux jeunes de 14 à 18 ans de participer à un jeu d'évasion immersif dans une roulotte où ils sont sensibilisés à une problématique actuelle : la violence amoureuse et l'identification de ce que sont des relations saines et malsaines?

4.5. Selon vos expériences ou vos observations, quels sont les points forts que vous identifiez de manière générale chez les policiers lavallois?

4.6. Selon vos expériences ou vos observations, quels sont les points faibles que vous identifiez chez les policiers lavallois?

Relance possible :

4.7. Pensez-vous que la police tient compte des particularités de la population, particulièrement des jeunes?

4.8. Pensez-vous que la police traite de façon équitable les jeunes de minorités culturelles?

4.9. Vous sentez-vous proches de la police de Laval? Pourquoi?

SECTION 5 : RECOMMANDATIONS POUR AMÉLIORER LES RAPPORTS ENTRE LA POLICE ET LES JEUNES

Passons maintenant à la dernière section de notre entrevue : il s'agit de formuler des propositions pour améliorer les rapports entre vous et le Service de police de Laval. Vous pouvez identifier autant d'activités et de mesures que vous voulez et même renforcer les réponses de vos collègues.

4.1. Quelles mesures le Service de police de Laval pourrait prendre pour que les jeunes aient beaucoup plus confiance en eux?

4.2. Quelles sont les activités que vous proposeriez pour que vous et la police puissiez-vous connaître davantage?

4.3. Pensez-vous qu'il y a des démarches qui pourraient faciliter le dialogue entre vous et les policiers?

4.4. Quelles propositions feriez-vous à la police pour assurer un rapprochement avec vous particulièrement dans ce contexte lié au COVID-19?

Avant de terminer, avez des questions ou des commentaires à faire à l'équipe de recherche? D'autres pistes de réflexions que vous aimeriez partager?

Faire un retour sur la discussion pour valider et mieux saisir les enjeux et les non-dits

Reprendre les questions laissées en suspens

Revenir brièvement à la question de la confidentialité

Je vous remercie sincèrement pour votre collaboration !

Annexe 4

Grille d'entrevue (intervenants)

Canevas d'entrevue Intervenants

État de la situation sur les relations entre les jeunes Lavallois et le Service de police de Laval

- Accueil et présentation
- Je vous rappelle que ce projet de recherche vise à mieux comprendre, à partir de votre point de vue, les relations entre les jeunes Lavallois de tous les horizons et le Service de police de Laval et à recueillir vos recommandations sur les mesures à prendre et les activités à mener pour susciter une connaissance mutuelle, accroître le dialogue et assurer un rapprochement entre les jeunes Lavallois et le Service de police. Ce sont vos observations, votre point de vue et la documentation colligée nous aideront grandement à atteindre cet objectif, et nous vous en remercions d'avance.
- Je vous rappelle que lors d'une entrevue de groupe, la confidentialité ne peut être entièrement assurée puisqu'elle dépend de la discrétion de chacun des participants. À cet égard, nous vous demandons de vous engager verbalement vis-à-vis des autres participants à respecter le caractère confidentiel des propos échangés durant la rencontre.
- Nous allons débiter par la lecture du formulaire de consentement à l'issue de laquelle vous donnerez votre accord verbal à cette entrevue.

- Avez-vous des questions ? Si vous êtes prêts-es, je vous propose de commencer l'entrevue, elle devrait durer environ de 90 minutes.

SECTION 1 : CONTEXTES D'INTERACTION POLICE-JEUNES LAVALLOIS

- 1.2. Pour commencer, avez-vous une idée des contextes dans lesquels les jeunes sont habituellement abordés par la police?
- 1.3. Selon vous, quels contextes facilitent-ils davantage un contact positif entre les jeunes et les policiers?
- 1.4. Selon vous, quels contextes font obstacle à un contact positif entre les jeunes et les policiers?
Relance possible :
- 1.5. Dans votre secteur/quartier d'intervention, quelles sont les problématiques auxquelles font face les jeunes et qui nécessitent l'intervention de la police?
- 1.6. Quels quartiers connaissent le plus d'interaction police-jeunes et pourquoi, selon vous?

SECTION 2 : NATURE ET MOTIFS DES INTERACTIONS

- 2.1. Nous allons maintenant parler de ce qui motive la police à aborder les jeunes : autrement dit, quels sont, selon vos observations ou les témoignages recueillis, les motifs les plus fréquents d'interaction entre les jeunes Lavallois et la police?
- 2.2. Plusieurs jeunes de minorités culturelles interrogés affirment que la plupart des interactions entre eux et la police de Laval sont liées à des pratiques de profilage racial. Sur le terrain, les témoignages sont-ils nuancés ou confirment-ils cette assertion?

SECTION 3 : LES CONSÉQUENCES DU CONTACT POLICE-JEUNES LAVALLOIS

- 3.2. Avez-vous documenté les impacts (positifs ou négatifs) du contact des jeunes avec la police?
Si oui, pouvez-vous nous en parler?
- 3.3. Certains jeunes racisés nous ont expliqué qu'ils ne font plus confiance à la police de Laval.
Avez-vous eu des témoignages de ce genre?

SECTION 4 : PERCEPTION DU RÔLE ET DU TRAVAIL DE LA POLICE

Abordons maintenant la perception du travail de terrain effectué par le Service de police de Laval :

4.1. Dans votre secteur/quartier d'intervention, quelle est la perception des jeunes du travail effectué par la police de Laval de façon générale?

4.2. Comment comprenez-vous le travail de terrain qu'ils effectuent à Laval de manière générale et plus particulièrement auprès des jeunes Lavallois?

4.3. Selon vos expériences ou vos observations, quels sont les points forts que vous identifiez de manière générale chez les policiers lavallois?

4.4. Selon vos expériences ou vos observations, quels sont les points faibles que vous identifiez chez les policiers lavallois?

Relance possible :

4.5. Pensez-vous que la police tient compte des particularités de la population, particulièrement des jeunes?

4.6. Pensez-vous que la police traite de façon équitable les jeunes de minorités culturelles?

SECTION 5 : RECOMMANDATIONS POUR AMÉLIORER LES RAPPORTS ENTRE LA POLICE ET LES JEUNES

Passons maintenant à la dernière section de notre entrevue : il s'agit de formuler des propositions pour améliorer les rapports entre les jeunes et le Service de police de Laval. Vous pouvez identifier autant d'activités, de propositions et de mesures que vous voulez et même renforcer les réponses de vos collègues.

5.1. Quelles mesures le Service de police de Laval pourrait prendre pour que les jeunes aient beaucoup plus confiance en eux?

5.2. Quelles sont les activités que vous proposeriez pour que les jeunes et la police puissent se connaître davantage?

5.3. Pensez-vous qu'il y a des démarches qui pourraient faciliter le dialogue entre les jeunes et les policiers?

5.4. Quelles propositions feriez-vous à la police pour assurer un rapprochement avec les jeunes particulièrement dans ce contexte lié au COVID-19?

Avant de terminer, avez des questions ou des commentaires à faire à l'équipe de recherche? D'autres pistes de réflexions que vous aimeriez partager?

Faire un retour sur la discussion pour valider et mieux saisir les enjeux et les non-dits

Reprendre les questions laissées en suspens

Revenir brièvement à la question de la confidentialité

Nous vous remercions de votre collaboration!